

# **La politique d'immigration fédérale expansive : conséquences pour le Canada et pour le Québec**

Étude soumise au  
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec

Pierre Fortin, professeur émérite  
Département des sciences économiques  
École des sciences de la gestion  
Université du Québec à Montréal

## **Sommaire**

*Depuis 2016, la politique fédérale d'immigration poursuit un double objectif, composé d'une cible ambitieuse d'immigration permanente (424 000 immigrants en 2024) et d'un recours étendu à l'immigration temporaire comme voie de passage à l'immigration permanente. Cette nouvelle politique est dommageable pour l'ensemble du Canada, et elle entraîne aussi de graves conséquences pour le Québec. Elle doit donc être rejetée. Le Québec doit chercher à utiliser toutes les possibilités l'Accord Canada-Québec de 1991 afin de s'approprier le contrôle entier, efficace et indépendant de l'immigration temporaire et de reprendre le contrôle direct de l'immigration permanente, qu'il a perdu.*

6 mai 2022

## **Qualifications**

Pierre Fortin est professeur émérite de sciences économiques à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal. Il est membre de la Société royale du Canada et Fellow de l'Institut C.D. Howe. Il a été président de la Société canadienne-française de science économique et de la Canadian Economics Association. Ses publications scientifiques ont paru au Canada et à l'étranger, principalement en matière de croissance et fluctuations économiques et de politiques monétaire, budgétaire, industrielle et sociale en contexte québécois et canadien. Elles lui ont valu plusieurs prix et distinctions, dont le grade de chevalier de l'Ordre national du Québec. Il est l'auteur ou le co-auteur de plus de 80 études et rapports préparés pour des gouvernements et des organismes publics et privés au Canada. Il a été conseiller du ministre des Finances du Canada et du ministre des Finances du Québec, et conseiller économique principal du premier ministre du Québec. Il a présidé des comités gouvernementaux dans les domaines de la sécurité du revenu et de l'agriculture. Il détient des baccalauréats en humanités classiques et en mathématiques summa cum laude de l'Université Laval, une maîtrise en mathématiques de l'Université de Montréal et un doctorat en sciences économiques de l'Université de Californie à Berkeley. Il est père de cinq enfants.

## **Questions posées**

En mars 2022, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec m'a demandé de me pencher sur les questions suivantes :

1 De quelles façons l'immigration peut-elle être une solution viable et pérenne pour relever les défis démographiques, économiques et linguistiques du Québec ?

2 En considérant les politiques, programmes et mesures en immigration mis en place au Québec au cours des dernières années, quelles actions supplémentaires ou complémentaires seraient à privilégier pour renforcer l'usage du français au Québec, et favoriser une intégration sociale et économique réussie ?

3 Quelles perspectives dégager de la situation particulière qui prévaut dans la communauté métropolitaine et l'agglomération de Montréal vis-à-vis du visage linguistique de l'immigration ?

4 Quels paramètres devraient être considérés pour déterminer la capacité d'accueil du Québec ?

5 Quel est l'impact de l'immigration temporaire sur le visage linguistique du Québec et le profil de l'immigration ?

## **Déclaration**

Les réponses à ces questions ont été préparées au meilleur de ma connaissance entre la fin de mars et le début de mai 2022. Étant donné le temps imparti, elles n'ont pas suivi l'ordre des questions et sont incomplètes. Je n'ai reçu pour cette étude aucun soutien financier ou en nature de quelque personne ou organisme qui y aurait un intérêt politique ou financier.

## Résumé en 20 points

1 Depuis 50 ans dans les pays dits développés, l'immigration a remplacé l'accroissement naturel de la population (naissances moins décès) comme moteur principal de la croissance démographique

2 Le solde migratoire total du Québec a été plombé par l'émigration massive de centaines de milliers d'anglophones vers les autres provinces du milieu des années 1960 à la fin des années 1990 ; mais depuis lors, la disparition progressive de l'écart de performance économique entre le Québec et les autres provinces non pétrolières a fini par presque éliminer l'émigration interprovinciale annuelle nette du Québec

3 En 2015-2020, le Canada a occupé le deuxième rang mondial en matière d'immigration (derrière l'Autriche) ; la position du Québec est intermédiaire entre celle du Canada et celle de l'Europe et des États-Unis ; à l'autre extrême, les immigrants au Japon et en Corée du Sud ont été en proportion 14 fois moins nombreux qu'au Canada ; en allant plus loin avec les 451 000 immigrants annoncés pour 2024, le Canada dominera de loin la scène mondiale

4 C'est l'explosion du nombre d'immigrants temporaires qui reçoivent le statut de résidents non permanents en vertu de programmes d'initiative fédérale qui a surtout marqué l'évolution de l'immigration au Canada depuis vingt ans ; ayant sextuplé au Canada et quintuplé au Québec, l'inventaire de dossiers actifs de temporaires exerce maintenant une pression énorme sur le système d'immigration au Canada et au Québec

5 Au net, l'explosion du nombre de nouveaux immigrants temporaires au Québec de zéro en 2015 à 62 000 en 2019 a contribué à faire presque quadrupler l'immigration annuelle totale (de permanents et de temporaires), l'ayant fait passer de 25 000 personnes en 2015 à 93 000 en 2019

6 La conviction acquise par le gouvernement fédéral qu'accélérer l'immigration aurait des retombées économiques et politiques favorables au Canada a été inspirée par le comité consultatif Barton (2016 et 2017) et promue par le *Conference Board du Canada* et le lobby politique *Initiative du siècle* ; leur vision politico-économique est celle d'un Canada dont la population atteindrait 100 millions d'habitants en 2101 et qui deviendrait plus riche, plus grand et plus puissant au sein de la communauté internationale

7 Les programmes d'immigration temporaire ont été développés et gérés par le gouvernement fédéral dès les années 1990 afin de répondre aux demandes des milieux économiques désirant une approche favorisant la résolution des pénuries de main-d'œuvre à court terme

8 Depuis 2016, IRCC a accéléré son recours à l'immigration temporaire pour nourrir l'expansion qu'il veut imprimer à l'immigration permanente ; l'immigration temporaire est ainsi devenue la porte d'entrée privilégiée d'un système d'immigration à deux étapes ; l'immigration temporaire étant de la compétence du gouvernement fédéral et aucun

plafond officiel n'étant imposé au nombre de candidats nouvellement acceptés chaque année, IRCC disposait de la flexibilité nécessaire pour gérer la chose à sa convenance ; au Canada en 2019, ce sont presque 200 000 personnes qui se sont ajoutées à l'inventaire des dossiers actifs d'immigrants temporaires ; au Québec, c'est le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) qui joue maintenant le rôle de voie de passage de l'immigration temporaire à l'immigration permanente

9 Pour le Canada, la nouvelle politique fédérale basée sur une cible ambitieuse d'immigration permanente et un recours étendu à l'immigration temporaire comme voie de passage vers l'immigration permanente a produit trois choses : 1) une congestion et une confusion administratives majeures, 2) peu de résultats économiques probants, et 3) un risque social accru d'attiser la xénophobie et d'encourager le rejet de l'immigration ; pour le Québec, elle a trois conséquences : 1) l'accélération de sa minorisation démographique au sein du Canada, 2) la perte de contrôle de sa politique d'immigration permanente, et 3) le risque d'un recul important de la francisation de sa population immigrante

10 Sur le plan administratif, en février 2022 il y avait 1,8 millions de dossiers en attente de décisions à IRCC ; les fonctionnaires d'IRCC sont débordés, les temps d'attente sont interminables, les substituts algorithmiques donnent des résultats saugrenus, et le Budget 2022 a dû ajouter 800 millions de dollars par année au budget d'IRCC de 2022 à 2024

11 Sur le plan économique, le comité Barton et *Initiative du siècle* ont triplement erré en avançant qu'une accélération majeure de l'immigration stimulerait la croissance du niveau de vie, combattrait efficacement le vieillissement de la population et résoudrait le problème des pénuries de main-d'œuvre

12 À l'encontre de leur première affirmation, il n'existe aucune preuve scientifique que la croissance du niveau de vie des Canadiens réagirait positivement (ou négativement) à une expansion accélérée de l'immigration et de la population ; ce résultat est confirmé par les synthèses disponibles de la littérature de recherche et par une analyse statistique simple effectuée pour la présente étude

13 La deuxième affirmation de portée économique avancée par le comité Barton et *Initiative du siècle* est qu'un niveau plus élevé d'immigration internationale au Canada aidera à combattre le vieillissement de la population ; malheureusement, cet espoir est contredit par la littérature de recherche, qui a clairement démontré que l'effet de l'immigration sur le rapport de dépendance des personnes âgées est très petit

14 La troisième affirmation de portée économique sur laquelle le comité Barton et *Initiative du siècle* se sont appuyés est qu'une croissance de la population plus rapide nourrie par une immigration plus forte va aider à résoudre le problème de la rareté de la main-d'œuvre ; au Canada comme ailleurs, plus le chômage est faible, plus le taux de postes vacants est élevé, la relation portant le nom de « courbe de Beveridge » ; au-delà de cette relation bien établie, le recours à l'immigration peut aider à soulager des pénuries de main-d'œuvre spécifiques au niveau de l'entreprise individuelle, bien que la grande

complexité administrative et le long temps d'attente rendent souvent ce recours inefficace dans le concret ; mais malheureusement, au niveau macroéconomique, l'idée de Barton et d' *Initiative du siècle* que l'immigration peut résoudre les pénuries parce qu'elle accroît la population en âge de travailler n'est rien d'autre qu'un gros sophisme de composition ; cette idée est basée sur une logique incomplète qui « oublie » de tenir compte que l'immigration finit par faire augmenter la demande de main-d'œuvre et non seulement l'offre de main-d'œuvre ; et elle est aussi contredite par une analyse statistique fine du comportement des régions du Canada de 2015 à 2021 et par certains exemples concrets des dernières années

15 Sur le plan social, accroître l'immigration permanente au rythme explosif annoncé par le gouvernement fédéral et l'alimenter avec une expansion concomitante de l'immigration temporaire comporte un risque d'attiser la xénophobie et d'encourager le rejet de l'immigration au Canada, comme on observe déjà en Europe et aux États-Unis ; la recherche a montré qu'une immigration trop rapide est destructrice de la cohésion sociale, particulièrement si le soutien public aux immigrants est perçu comme trop coûteux et si on laisse se former des ghettos ; les attitudes négatives face à l'immigration ne sont heureusement pas très répandues au Canada et au Québec, mais elles ne sont pas négligeables, et elles n'ont surtout pas besoin d'être encouragées ; chaque société doit identifier le niveau d'immigration qui, chez elle, est optimal entre « trop » et « pas assez »

16 Pour le Québec, la nouvelle politique fédérale d'immigration permanente et temporaire a trois conséquences : 1) l'accélération de sa minorisation démographique au sein du Canada, 2) la perte de contrôle de sa politique d'immigration permanente, et 3) le risque d'un recul important de la francisation de sa population immigrante

17 La première conséquence marquante pour le Québec de la poursuite effective de la politique d'immigration fédérale expansive déjà en cours sera d'accélérer la dégringolade en cours de son poids démographique dans l'ensemble canadien ; si le Québec continuait à poursuivre la même politique d'immigration modérée qu'au cours des années récentes, une politique fédérale visant la cible du « Canada de 100 millions » ferait baisser son poids démographique de 22,5 % de l'ensemble canadien en 2021 à 15,7 % en 2101 ; en l'absence d'une telle politique fédérale, il n'aurait diminué qu'à 18,9 % en 2101

18 Une deuxième conséquence marquante de la forte augmentation des seuils d'immigration que le gouvernement fédéral a amorcée est la perte de contrôle du Québec sur sa propre politique d'immigration ; en conformité avec l'Accord Canada-Québec de 1991 sur l'immigration, le Québec continue de sélectionner 65 % de son immigration permanente dans la catégorie de l'immigration économique, mais en 2021, 85 % de la sélection au sein même de la catégorie économique a été comblée par des candidats issus des programmes fédéraux d'immigration temporaire ; par conséquent, il ne contrôle plus directement les admissions que de  $(1 - 0,85) \times 0,65 = 10\%$  des candidats à la permanence ; le MIFI se trouve coincé entre l'objectif d'immigration permanente modéré qu'il veut réaliser et la réprobation politique générale s'il laisse l'inventaire des dossiers

actifs de temporaires s'emballer et poireauter dans la « salle d'attente » que constitue le Programme de l'expérience québécoise (PEQ)

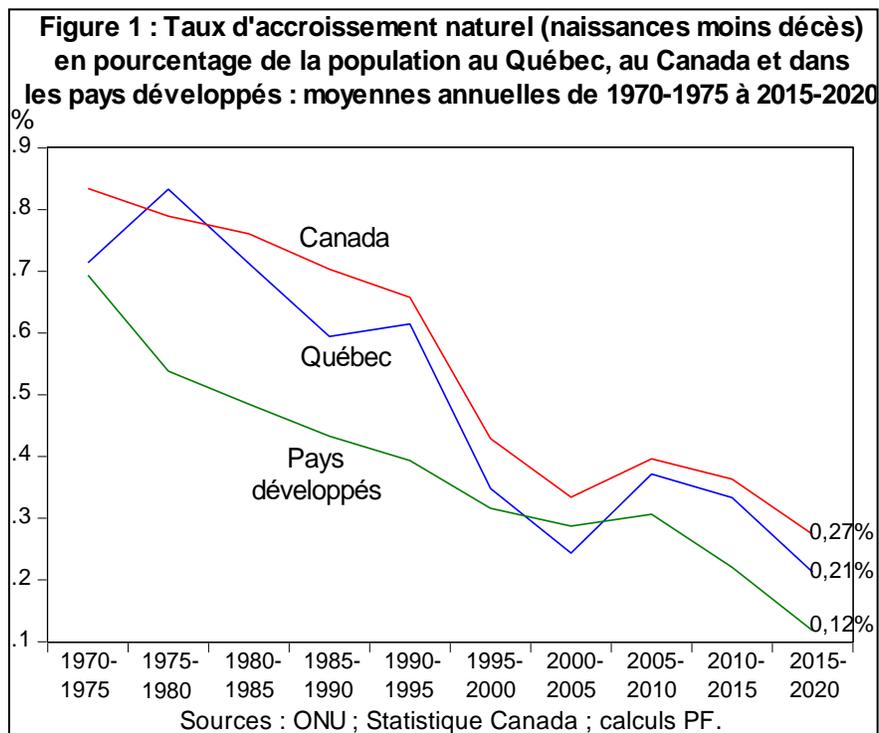
19 La troisième conséquence de la nouvelle politique fédérale est le risque d'un recul important de la francisation de sa population immigrante ; après avoir augmenté de 1971 à 1996 surtout en raison de l'émigration d'un grand nombre d'anglophones, le poids global du français a diminué en tendance depuis lors et devrait continuer à baisser dans l'avenir ; la francisation des immigrants a vivement progressé, mais comme le poids du français parmi eux est resté (et restera dans l'avenir) inférieur au poids global du français parmi la population d'accueil, l'addition des nouveaux immigrants à la population québécoise va continuer à faire diminuer la moyenne du français dans l'ensemble du Québec ; on ne peut exclure la possibilité que la francisation des immigrants allophones se mette à diminuer dans l'avenir, parce que le MIFI est débordé par l'explosion du nombre d'immigrants temporaires en provenance d'IRCC et que l'information sur leur connaissance du français à l'arrivée ou sur leur probabilité d'être francisés est souvent manquante ou incomplète

20 Le Québec doit chercher à utiliser toutes les possibilités l'Accord Canada-Québec de 1991 afin de s'appropriier du contrôle entier, efficace et indépendant de l'immigration temporaire et de reprendre le contrôle direct de l'immigration permanente, qu'il a perdu.

## Mise en contexte : la domination mondiale de l'immigration canadienne

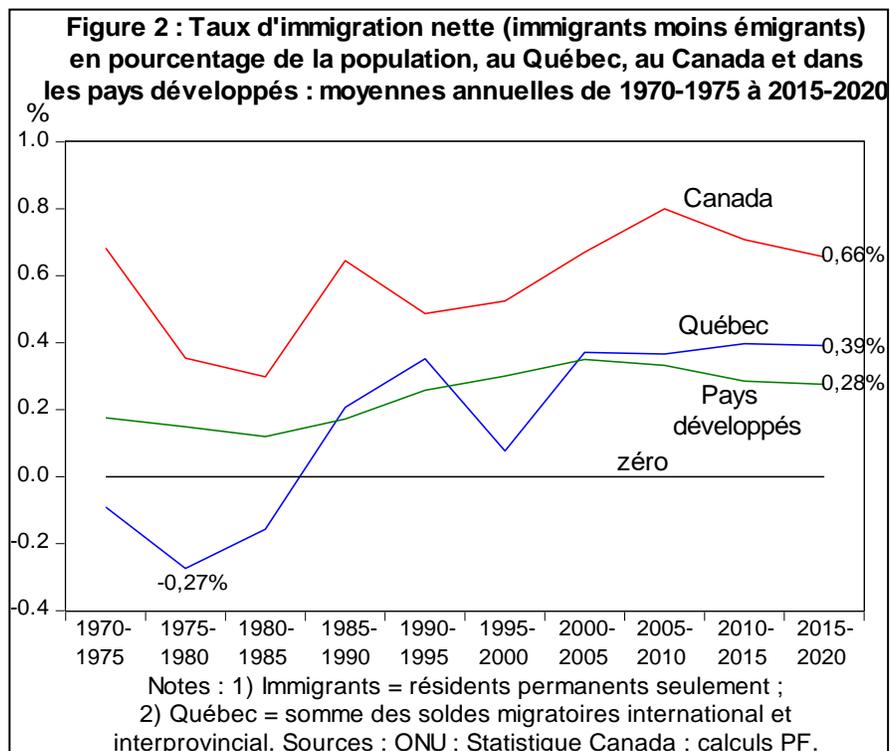
### Depuis 50 ans dans les pays dits développés, l'immigration a remplacé l'accroissement naturel de la population (naissances moins décès) comme moteur principal de la croissance démographique

Au 21<sup>e</sup> siècle, au Québec comme ailleurs au Canada et dans les pays développés<sup>1</sup>, c'est l'immigration qui est le moteur principal de la croissance démographique et non plus, comme autrefois, l'accroissement naturel de la population (naissances moins décès). Les figures 1 et 2 en témoignent. La figure 1 montre d'abord que, depuis 50 ans, la contribution annuelle de l'excédent des naissances sur les décès à la croissance de la population a presque continuellement diminué. En 2015-2020 dans les pays développés, cet excédent annuel a produit un accroissement naturel à peine supérieur à 0,1 % de la population. Au Québec et au Canada, l'accroissement naturel a été de 0,2 % à 0,3 % de la population par année. Au Japon et dans plusieurs pays d'Europe (Allemagne, Espagne, Finlande, Grèce, Italie et Portugal), les décès l'ont même emporté sur les naissances et ont réduit la croissance de la population.



<sup>1</sup> Dans la suite, les pays dits « développés », auxquels le Québec et le Canada sont comparés, regroupent les 25 pays de plus de 3 millions d'habitants qui sont désignés comme « plus développés » par l'ONU et économiquement « avancés » par le FMI, et qui sont membres de l'OCDE. En plus du Canada, il s'agit de l'Australie, de la Corée du Sud, des États-Unis, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et de 19 pays d'Europe (Allemagne Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Israël, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse et Tchèque).

La figure 2 montre ensuite comment l'immigration a pris la relève de l'accroissement naturel comme principale source de croissance de la population. Il faut comprendre, au départ, que le bassin potentiel d'immigrants sur la planète est énorme. D'une part, les cavaliers de l'Apocalypse (guerres, famines, épidémies, désastres environnementaux) rôdent sans répit et en poussent plusieurs à quitter leur pays d'origine. D'autre part, dans les pays moins riches, on est attiré par l'important avantage en niveau de vie que peut procurer l'immigration dans l'un ou l'autre des pays plus riches. En plus de son rôle social et humanitaire fondamental, la plus importante contribution de l'immigration est peut-être, justement, d'atténuer les disparités internationales de niveau de vie. De plus, s'informer, communiquer et se déplacer coûtent infiniment moins cher qu'autrefois. Face au grand nombre d'immigrants potentiels, les pays riches n'ont que l'embarras du choix. Ils peuvent choisir le rythme auquel ils veulent accueillir de nouveaux résidents et l'influencer par leurs politiques.

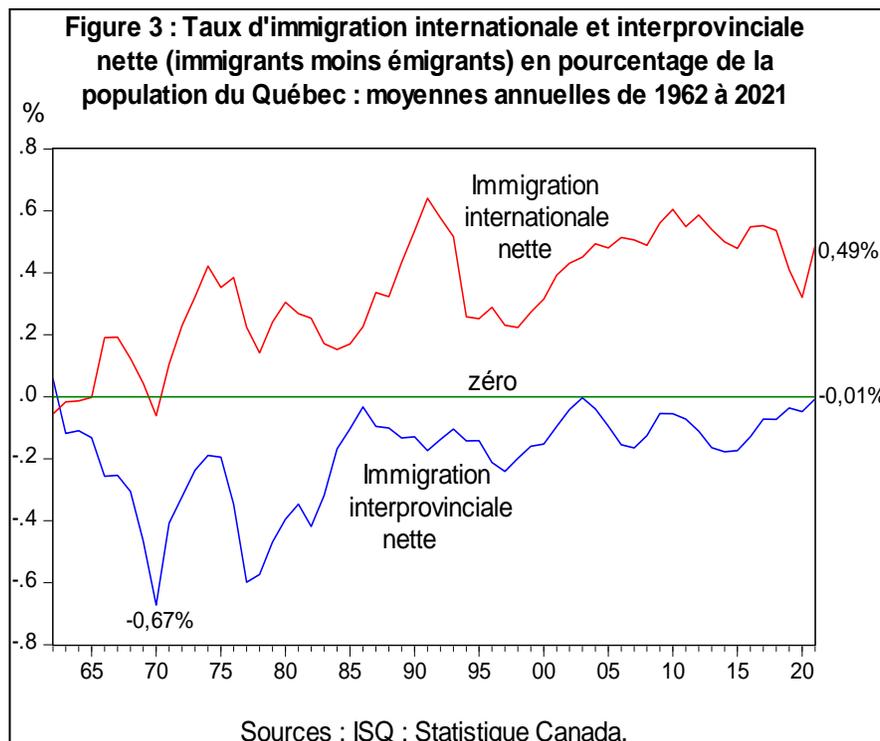


La figure 2 permet de constater que le taux annuel d'immigration nette a doublé dans les pays développés de 1990 à 2005, étant passé de 0,17 % en 1985-1990 à 0,35 % en 2000-2005<sup>2</sup>. Depuis lors, toutefois, leur enthousiasme pour accueillir des immigrants s'est stabilisé ou refroidi quelque peu, le taux s'étant replié à 0,28 % de leur population en 2015-2020. Le Canada, quant à lui, est depuis longtemps un pays de forte immigration. On voit qu'en 2015-2020, relativement à sa population, il a admis deux fois et demie plus d'immigrants que la moyenne des pays riches (0,66 % contre 0,28 %).

<sup>2</sup> Les données des Nations unies représentées ici ne comptabilisent que les résidents permanents.

**Le solde migratoire total du Québec a été plombé par l'émigration massive de centaines de milliers d'anglophones vers les autres provinces du milieu des années 1960 à la fin des années 1990 ; mais depuis lors, la disparition progressive de l'écart de performance économique entre le Québec et les autres provinces non pétrolières a fini par presque éliminer l'émigration interprovinciale annuelle nette du Québec**

Au Québec, du milieu des années 1960 à la fin des années 1990, le solde migratoire total a été profondément marqué par l'émigration nette cumulative de 326 000 anglophones vers les autres provinces canadiennes 2019<sup>3</sup>. En inscrivant une immigration nette totale négative pour le Québec à cette époque (minimum de -0,27 % en 1975-1980), la figure 2 révèle implicitement que, son solde migratoire interprovincial négatif a dominé son solde international positif pendant deux décennies. Depuis le milieu des années 1980, cependant, l'immigration internationale a augmenté et l'émigration interprovinciale a diminué au Québec, au point où, relativement à sa population, il a retenu au net 40 % plus d'immigrants de toute provenance que la moyenne des pays développés en 2015-2020 (0,39 % contre 0,28 %).



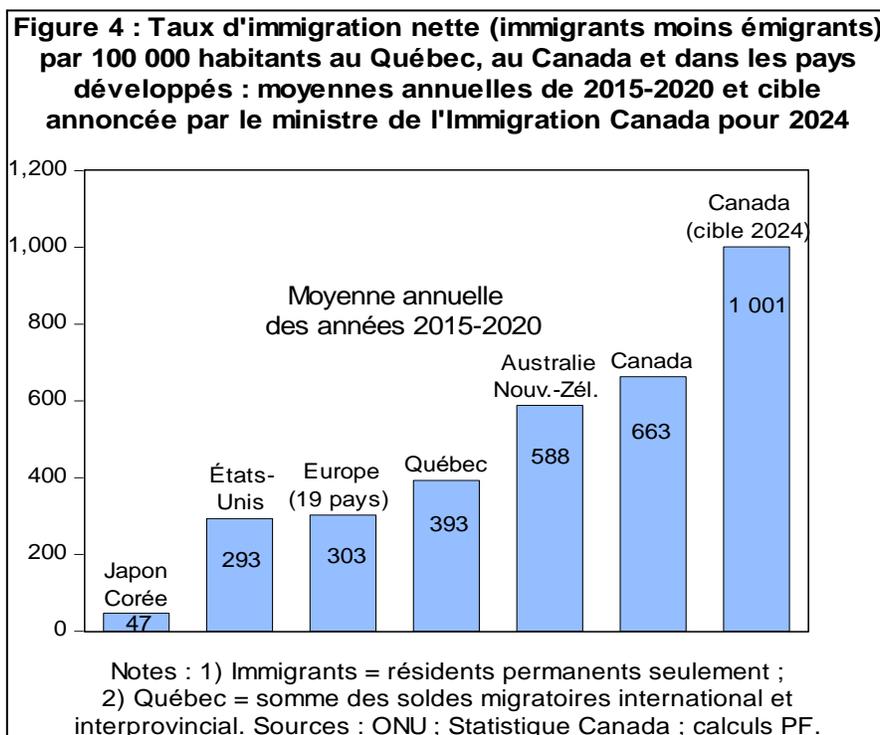
La figure 3 permet d'y voir plus clair en comparant directement l'évolution du solde migratoire international du Québec avec celle de son solde interprovincial<sup>4</sup>. Elle confirme

<sup>3</sup> Voir, par exemple, R. Bourhis, « Evaluating the impact of Bill 101 on the English-speaking communities of Quebec », *Language Problems and Language Planning*, vol. 43, n° 2, 2019, figure 1.

<sup>4</sup> Données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). L'organisme note des changements dans la méthode d'estimation du nombre des émigrants internationaux en 1971 et en 1991. Il faut donc considérer les données de 1962 à 1991 comme des ordres de grandeur plutôt que comme des estimations précises et comparables avec la suite. Les estimations de Statistique Canada pour le Québec à la figure 2 commencent en 1971 et suivent généralement d'assez près celles de l'ISQ depuis cette date.

la domination du solde interprovincial négatif sur le solde international positif de 1965 à 1985, de même que la montée de l'immigration internationale et l'atténuation de l'émigration interprovinciale depuis 1986. Une analyse statistique élémentaire des données de 1986 à 2020 fait ressortir que plus le taux de chômage du Québec est faible relativement à celui de l'Ontario, plus l'écart négatif entre le taux d'émigration du Québec vers l'Ontario et celui de l'Ontario vers le Québec diminue<sup>5</sup>. Si la tendance se maintient et que le taux de chômage du Québec reste inférieur au taux de chômage de l'Ontario comme c'est le cas depuis maintenant plus d'une décennie<sup>6</sup>, il n'est pas impossible que l'émigration nette du Québec vers l'Ontario soit bientôt remplacée par une émigration nette de l'Ontario vers le Québec.

**En 2015-2020, le Canada a occupé le deuxième rang mondial en matière d'immigration (derrière l'Autriche) ; la position du Québec est intermédiaire entre celle du Canada et celle de l'Europe et des États-Unis ; à l'autre extrême, les immigrants au Japon et en Corée du Sud ont été en proportion 14 fois moins nombreux qu'au Canada ; en allant plus loin avec les 451 000 immigrants annoncés pour 2024, le Canada dominera de loin la scène mondiale**



<sup>5</sup> Pour la période de 1986 à 2020, la corrélation entre le taux d'émigration nette du Québec vers l'Ontario et l'écart entre les taux de chômage des deux provinces est très significative et égale à 71 %. On notera aussi qu'au cours de cette période la croissance du PIB par habitant (en dollars constants) a été en moyenne plus rapide au Québec qu'en Ontario.

<sup>6</sup> Si on fait abstraction des années d'austérité 2014 à 2016, qui ont malencontreusement retardé sa diminution, on peut calculer que le taux de chômage du Québec a été en moyenne inférieur de 0,4 point à celui de l'Ontario depuis 2009 (7,2 % contre 7,6 %).

La figure 4 se concentre sur le détail des taux d'immigration de 2015-2020 au Québec, au Canada et dans les pays développés. On constate que le Canada a occupé une position dominante au cours de cette période, ayant accueilli en moyenne 663 immigrants nets par 100 000 habitants. Il est en fait arrivé au deuxième rang mondial derrière l'Autriche (incluse dans l'agrégat européen sur la figure), qui a enregistré une moyenne de 737 immigrants nets par 100 000 habitants. Il a été suivi par l'Australasie (588), puis par la moyenne européenne (303) et les États-Unis (293). Le bilan du Québec a été de 393 immigrants nets par 100 000 habitants (l'émigration interprovinciale étant soustraite), chiffre intermédiaire entre la moyenne plus élevée du Canada et les moyennes plus faibles de l'Europe et des États-Unis. Le Japon et la Corée du Sud ont fermé la marche avec un taux combiné de 47 immigrants nets qui était 10 fois plus faible qu'au Québec et 14 fois plus faible qu'au Canada.

L'estimation de la colonne d'extrême droite de la figure 4 présente une grande importance pour l'avenir démographique du Canada et du Québec. Malgré sa position déjà dominante en 2015-2020, le Canada a néanmoins décidé d'aller encore plus loin. Le ministre fédéral de l'Immigration a en effet annoncé en février 2022 que le pays chercherait à admettre 451 000 immigrants en 2024. En soustrayant de ce chiffre les 56 000 émigrants (ou à peu près) qui quittent annuellement le Canada et en estimant la population totale du pays à 39,4 millions d'habitants en 2024, il faudrait dans ces conditions s'attendre à un taux de 1 001 immigrants nets par 100 000 habitants pour le Canada cette année-là. En comparaison des moyennes annuelles de 2015-2020 affichées sur la figure 2, cette cible du Canada pour 2024 lui donnerait un taux d'immigration nette supérieur de 35 % à celui de l'Autriche et de 70 % à celui de l'Australasie. Il serait, de plus, trois fois plus élevé que les taux de l'Europe et des États-Unis, et 21 fois plus important que le taux combiné du Japon et de la Corée.

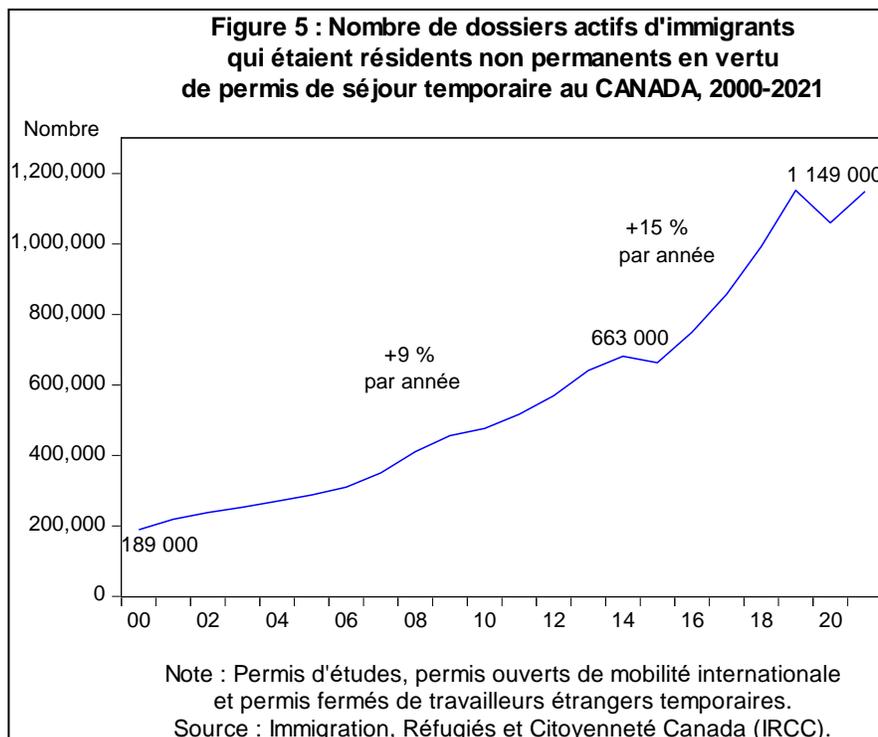
## **L'explosion de l'immigration temporaire au Canada et au Québec**

**C'est l'explosion du nombre d'immigrants temporaires qui reçoivent le statut de résidents non permanents en vertu de programmes d'initiative fédérale qui a surtout marqué l'évolution de l'immigration au Canada depuis vingt ans ; ayant sextuplé au Canada et quintuplé au Québec, l'inventaire de dossiers actifs de temporaires exerce maintenant une pression énorme sur le système d'immigration au Canada et au Québec**

Les taux d'immigration présentés par les figures 2 et 4 mesurent l'entrée annuelle nette de résidents permanents dans les pays développés. Mais depuis le milieu des années 2010, c'est l'entrée des étudiants internationaux et des travailleurs étrangers temporaires (à permis ouverts ou fermés) qui a surtout défrayé la manchette au Québec et au Canada. Ces immigrants n'obtiennent pas le statut de résidents permanents, mais plutôt de résidents non permanents (ou d'immigrants temporaires). Eux et leurs familles sont accueillis au Canada en vertu de programmes contrôlés par le gouvernement fédéral qui visent à favoriser les études collégiales et universitaires, la mobilité internationale des travailleurs (permis ouverts) et les travailleurs étrangers temporaires (permis fermés).

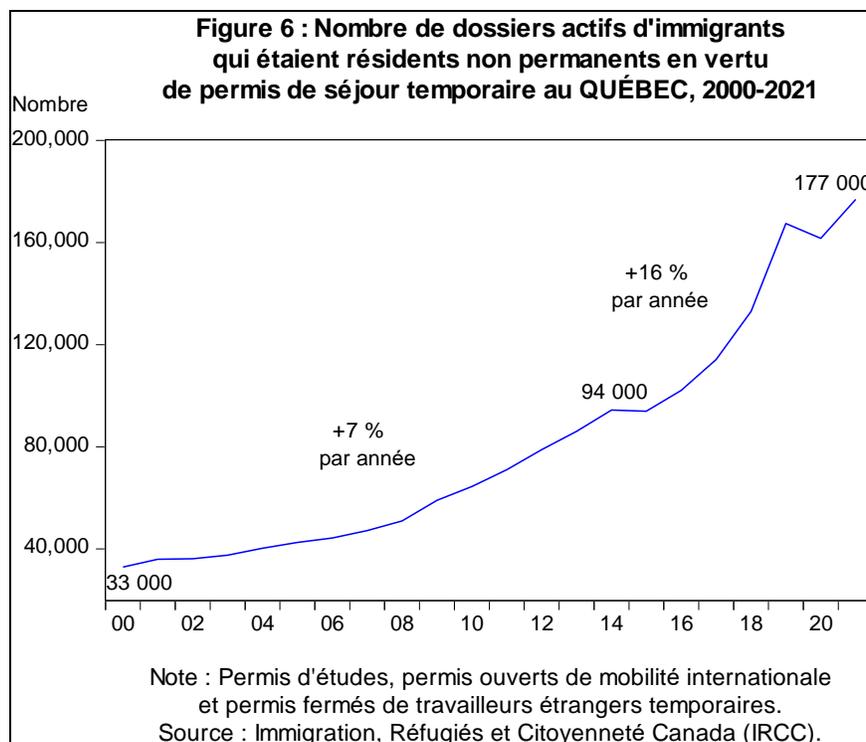
Bien qu'ils ne fassent pas partie de l'immigration courante, constituée des nouveaux immigrants permanents, ces résidents non permanents peuvent néanmoins exercer une grande influence sur l'immigration future au pays, parce qu'ils sont très nombreux et qu'on leur accorde de meilleures chances que les candidats réguliers à l'immigration d'obtenir la résidence permanente après un certain temps s'ils le désirent, en vertu des connaissances et de l'expérience qu'ils ont acquises au Canada. En 2021, par exemple, 75 % des travailleurs qualifiés qui se sont vu accorder le statut de résidents permanents au Canada étaient déjà présents au pays en tant que résidents non permanents et participants d'un programme appelé Catégorie de l'expérience canadienne (CEC) depuis un certain temps. Même phénomène au Québec, où en 2019 86 % des travailleurs qualifiés qui ont acquis la résidence permanente ont été choisis à partir du Programme d'expérience québécoise (PEQ), qui sert de voie de passage aux temporaires qui veulent devenir permanents.

Les figures 5 et 6 aident à comprendre la pression croissante exercée par l'immigration temporaire au Canada et au Québec. Elles montrent que l'inventaire de dossiers actifs d'immigrants détenteurs de l'un ou l'autre des trois grands permis de séjour temporaire (études, mobilité internationale à permis ouverts et travailleurs étrangers temporaires à permis fermés) a explosé partout au pays depuis 20 ans. Il a augmenté à un taux exponentiel de 9 % par année au Canada et de 7 % par année au Québec de 2000 à 2015, puis au double de ce rythme (16 %) dans les deux régions au cours des quatre années suivantes, juste avant la pandémie. De 2000 à 2021, le nombre d'immigrants temporaires a sextuplé au Canada (de 189 000 à 1 149 000) et quintuplé au Québec (de 33 000 à 177 000).



**Au net, l'explosion du nombre de nouveaux immigrants temporaires au Québec de zéro en 2015 à 62 000 en 2019 a contribué à faire presque quadrupler l'immigration annuelle totale (de permanents et de temporaires), l'ayant fait passer de 25 000 personnes en 2015 à 93 000 en 2019**

Le tableau 1 présente la décomposition du solde migratoire total du Québec dans ses sources permanente et temporaire au cours des cinq années 2015 à 2019 qui ont précédé la pandémie. Il permet de constater l'énorme impact que la hausse annuelle accélérée de l'immigration temporaire a eu sur ce solde migratoire total. La ligne 1 rapporte le nombre d'immigrants internationaux admis à la résidence permanente par Ottawa sur recommandation de Québec. C'est la principale – souvent la seule – statistique diffusée officiellement et connue du public sur l'immigration au Québec. Elle montre dans quelle mesure le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI) réussit à livrer le volume d'admissions qu'il planifie et rend public chaque année. À la fin de 2018, le gouvernement du Québec a déclaré qu'il réduirait le nombre d'immigrants internationaux admis d'environ 50 000 en 2018 à 40 000 en 2019. Le nombre d'admissions indiqué au tableau pour 2019, soit 40 567, confirme que cette cible a été réalisée tel que prévu en 2019.



Rappelons ici que l'Entente Cullen-Couture intervenue entre Ottawa et Québec en 1979 et modifiée en 1991 sous le titre d'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* (ou simplement *Accord Canada-Québec*) donne au Québec une certaine capacité d'intervention en matière d'immigration permanente. Les admissions regroupent trois catégories d'immigration permanente : l'immigration

économique, le regroupement familial et l'accueil humanitaire (réfugiés et autres). Les Certificats de sélection du Québec (CSQ) qui sont octroyés aux candidats acceptés procurent un contrôle direct au Québec sur le premier des trois volets (économique), mais non sur les deux autres (familial et humanitaire). Le MIFI peut néanmoins parvenir à réaliser la cible officielle qu'il a annoncée pour l'ensemble des trois catégories en ajustant le volume de son immigration économique en fonction de l'évolution prévue des deux autres volets (familial et humanitaire), qui sont du ressort d'Ottawa. En 2019, les 40 567 admissions indiquées à la ligne 1 du tableau ont été partagées entre 23 129 immigrants économiques (57 % du total), 9 686 membres de regroupements familiaux (24 %) et 7 752 personnes acceptées pour des raisons humanitaires (19 %).

**Tableau 1. Sources du solde migratoire total du Québec, années civiles 2017, 2018 et 2019 (en nombre total de personnes)**

| Ligne | Source d'immigration   | 2015          | 2016          | 2017          | 2018          | 2019          |
|-------|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| 1     | Addition d'immigrants internationaux (nouveaux résidents <u>permanents</u> )   | 48 981        | 53 257        | 52 407        | 51 125        | 40 567        |
| 2     | Soustraction d'émigrants vers l'étranger                                       | -9 866        | -8 120        | -6 542        | -6 046        | -5 708        |
| 3     | Solde des migrations interprovinciales   | -14 200       | -10 590       | -5 992        | -6 116        | -3 053        |
| 4     | Variation nette de temporaires (nouveaux résidents <u>non permanents</u> )     | -80           | 12 671        | 35 494        | 42 905        | 61 668        |
| 5     | Addition nette totale de permanents et de temporaires (somme des lignes 1 à 4) | <b>24 835</b> | <b>47 218</b> | <b>75 367</b> | <b>81 868</b> | <b>93 474</b> |

Sources : Statistique Canada (tableaux 1710-0020 et 1710-0040) ; Institut de la statistique du Québec (données sur les migrations internationales et interprovinciales).

Les lignes 2 et 3 soustraient du nombre de nouveaux résidents permanents finalement confirmés par Ottawa deux facteurs qui en ont atténué la hausse. Il s'agit 1) du nombre de résidents du Québec qui ont émigré vers l'étranger et 2) de l'excédent des départs de Québécois vers les autres régions du Canada sur les arrivées au Québec de migrants de ces autres régions. Ensemble, les sorties nettes du Québec à ces deux postes sont passées de plus de 24 000 personnes en 2015 à moins de 9 000 en 2019. La rétention et l'attractivité du Québec se sont donc améliorées au cours de la période.

La surprise survient à la ligne 4 du tableau 1. Elle révèle une progression considérable du nombre de personnes inscrites sur la liste des immigrants temporaires (ou résidents non permanents) présents au Québec. Qui est le résident non permanent ? Statistique Canada le décrit comme « toute personne qui se trouve au pays de façon temporaire, en toute légalité, grâce à un permis de séjour temporaire, ainsi que les membres de sa famille vivant avec elle. » Il est important de comprendre ici que, même si les immigrants temporaires au Québec ne sont pas des résidents permanents, ce sont néanmoins de vrais

immigrants, c'est-à-dire des personnes d'origine étrangère qui sont physiquement présentes sur le territoire québécois.

La ligne 4 rapporte de combien le nombre de ces immigrants temporaires augmente au net chaque année lorsqu'on soustrait ceux qui partent de ceux qui arrivent. De nulle ou à peu près en 2015, l'augmentation annuelle a sans cesse progressé par la suite. En 2019, il est arrivé 61 668 résidents non permanents de plus qu'il en est parti. Ainsi, au moment même où le gouvernement Legault réussissait à réduire le nombre d'immigrants permanents de 51 125 en 2018 à 40 567 au Québec (ligne 1), ces 61 668 résidents non permanents de plus, principalement accueillis en vertu des programmes fédéraux d'immigration temporaire, portaient les entrées migratoires totales au Québec à 93 474 personnes (ligne 5), une fois déduite l'émigration internationale et interprovinciale. C'est plus que du simple au double. La ligne 5 révèle aussi qu'au net le nombre total d'arrivées de nouveaux immigrants permanents et temporaires au Québec a presque quadruplé de 2015 à 2019 (= 93 474/24 835). L'augmentation a été plus forte lors de la première année du gouvernement Legault (93 474) que dans les deux dernières années du gouvernement Couillard (75 367 et 81 668). Comme on a pu voir à la figure 6, le solde de l'immigration temporaire s'est cependant replié au Québec dans l'année de récession 2020, puis a repris en 2021. (La prudence est de mise sur l'évolution future. Il est en effet possible que le rythme d'addition d'immigrants temporaires, qui a été « stratosphérique » de 2016 à 2019, soit plus modéré dans l'avenir, par exemple dans la mesure où les autorités fédérales et provinciales décident de restreindre le nombre d'entrées (présentement non plafonné officiellement) ou le nombre de candidats admis à la CEC et au PEQ en attente de la permanence. Un problème classique de gestion d'inventaire se pose ici, dont je glisserai un mot plus loin à la note 9.)

## **Genèse de la nouvelle politique fédérale d'immigration expansive**

**La conviction acquise par le gouvernement fédéral qu'accélérer l'immigration aurait des retombées économiques et politiques favorables au Canada a été inspirée par le comité consultatif Barton (2016 et 2017) et promue par le *Conference Board du Canada* et le lobby politique *Initiative du siècle* ; leur vision politico-économique est celle d'un Canada dont la population atteindrait 100 millions d'habitants en 2101 et qui deviendrait plus riche, plus grand et plus puissant au sein de la communauté internationale**

L'énorme expansion de l'immigration temporaire a modifié le portrait d'ensemble de l'immigration de manière fondamentale depuis 20 ans, et tout particulièrement depuis cinq ans. Qu'est-ce qui a poussé le gouvernement fédéral à encourager une telle expansion de l'immigration temporaire, quelles en sont les conséquences, et comment le Québec doit-il et peut-il y réagir ?

La principale cause est la conviction acquise par les autorités fédérales qu'accélérer l'immigration aurait des retombées économiques et politiques favorables au Canada. Cette idée date du tournant du millénaire, mais elle a été promue avec force et influence plus récemment par les rapports du Conseil consultatif fédéral en matière de croissance

économique créé par le gouvernement fédéral en 2016 et présidé par l'homme d'affaires Dominic Barton<sup>7</sup>. La recommandation phare du comité Barton a été que le Canada accroisse de 50 % ses quotas généraux d'immigration. Les membres du comité voulaient, à l'époque, voir passer les admissions annuelles d'immigrants internationaux du Canada de 300 000 à 450 000 en cinq ans. Ils croyaient sincèrement qu'une telle accélération de l'immigration aiderait à combattre le vieillissement de la population, à résoudre le problème de la rareté de la main-d'œuvre et à favoriser la croissance du niveau de vie.

Le comité Barton a complété ses travaux en 2017, mais sa proposition d'accélérer l'immigration au Canada a été poursuivie par un lobby politique inspiré par Barton lui-même et appelé *Century Initiative* (en français, *Initiative du siècle*). Cet organisme regroupe d'influents dirigeants de divers milieux au Canada et milite ardemment en faveur d'une expansion de la population du Canada à 100 millions d'habitants en 2100. Le *Conference Board du Canada* est un autre important lobby qui a milité activement en faveur d'une hausse importante de l'immigration. Le lien naturel avec l'immigration est qu'étant donné la faiblesse de l'accroissement naturel (figure 1), l'atteinte de cet objectif à long terme exigera forcément un niveau élevé et soutenu des volumes d'immigration dans le reste du 21<sup>e</sup> siècle. La vision politico-économique défendue par *Initiative du siècle* est celle d'un Canada plus riche, plus grand et plus puissant au sein de la communauté internationale, ce que résume bien sa devise : *Grow a bigger Canada*.

L'influence du comité économique Barton et de son prolongement politique, *Initiative du siècle*, auprès du gouvernement fédéral n'est plus à démontrer. La cible annuelle de 450 000 immigrants internationaux qu'ils ont proposée est devenue politique officielle du gouvernement en février 2022, lorsque le ministre d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a annoncé qu'il en ferait son objectif pour 2024. Selon le calcul simple qui a été illustré à la figure 4 plus haut, cela porterait le taux d'immigration nette du Canada, c'est-à-dire son taux annuel d'octroi de statut de résident permanent, à 1 001 personnes par 100 000 habitants en 2024. Ce serait de loin le plus haut niveau de tous les pays avancés de l'OCDE.

### **Les programmes d'immigration temporaire ont été développés et gérés par le gouvernement fédéral dès les années 1990 afin de répondre aux demandes des milieux économiques désirant une approche favorisant la résolution des pénuries de main-d'œuvre à court terme**

L'annonce fédérale ferait passer soudainement le nombre annuel de nouvelles admissions au statut de résident permanent de 341 000 dans l'année civile 2019 à 450 000 en 2024 pour l'ensemble du Canada. Comment alors expliquer l'explosion simultanée, depuis 20 ans, du nombre d'immigrants temporaires, qui sont des résidents non permanents ? Comme on a vu à la figure 5, de 2000 à 2021 ce nombre a sextuplé au Canada et quintuplé au Québec.

---

<sup>7</sup> M. Barton, un cadre de la firme McKinsey, a servi comme ambassadeur du Canada en Chine de 2019 à 2021 et préside maintenant le conseil d'administration de Rio Tinto à Melbourne. Le Conseil a remis trois rapports au gouvernement (octobre 2016, février 2017 et décembre 2017), qu'on peut trouver à l'adresse [Conseil consultatif en matière de croissance économique \(budget.gc.ca\)](https://www.budget.gc.ca/fr/conseil-conseilatif-en-matiere-de-croissance-economique).

Les programmes d'immigration temporaire ont été développés et sont gérés par le gouvernement fédéral. Ils ont pris leur essor dans la décennie 2000 parce que les milieux économiques canadiens manifestaient beaucoup d'insatisfaction au sujet du Programme des travailleurs qualifiés fédéral (PTQF) et de son analogue québécois dans la catégorie de l'immigration économique, le Programme régulier des travailleurs qualifiés du Québec (PRTQ). Ces deux programmes décidaient (et décident encore aujourd'hui) des admissions à l'immigration permanente. La critique était multiforme, mais portait surtout sur l'approche de base de ces programmes, qui consistait à évaluer le potentiel de long terme des candidats à l'immigration permanente au moyen d'un système de pointage. Les milieux économiques favorisaient plutôt une approche réformée qui donnerait plus d'importance à la résolution des pénuries de main-d'œuvre à court terme éprouvés par les entreprises sur le terrain. C'est ainsi que le ministère fédéral décida d'ouvrir l'accès des étudiants et des travailleurs étrangers à l'immigration temporaire. Malgré les difficultés que posait la nouvelle approche et qui furent bien identifiées par la recherche<sup>8</sup>, IRCC comprit assez vite que la formation et l'expérience de travail (compétences linguistiques incluses) acquises au Canada par ces étudiants et ces travailleurs étaient valorisées par les entreprises.

**Depuis 2016, IRCC a accéléré son recours à l'immigration temporaire pour nourrir l'expansion qu'il veut imprimer à l'immigration permanente ; l'immigration temporaire est ainsi devenue la porte d'entrée privilégiée d'un système d'immigration à deux étapes ; l'immigration temporaire étant de la compétence du gouvernement fédéral et aucun plafond officiel n'étant imposé au nombre de candidats nouvellement acceptés chaque année, IRCC disposait de la flexibilité nécessaire pour gérer la chose à sa convenance ; au Canada en 2019, ce sont presque 200 000 personnes qui se sont ajoutées à l'inventaire des dossiers actifs d'immigrants temporaires ; au Québec, c'est le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) qui joue maintenant le rôle de voie de passage de l'immigration temporaire à l'immigration permanente**

Ainsi, au moment même où les rapports du comité Barton furent publiés en 2016 et 2017, le ministère fédéral avait déjà recours à l'immigration temporaire d'étudiants et de travailleurs étrangers depuis une vingtaine d'années. Il comprit qu'il pouvait utiliser l'immigration temporaire comme porte d'entrée facilitant le passage à l'immigration permanente qu'il désirait accroître. Tel que mentionné plus haut, Ottawa et Québec ont commencé à utiliser à cette fin chacun son programme de transition, soit la Catégorie de l'expérience canadienne (CEC) et le Programme de l'expérience québécoise (PEQ). Les invitations à l'immigration permanente sont de plus en plus alimentées par ces deux « pipelines ». Le Canada remplit maintenant son volume d'admissions planifié en

---

<sup>8</sup> La recherche sur l'immigration en a mis plusieurs en relief, qui affectent encore aujourd'hui les programmes de travailleurs étrangers temporaires : domaines continuellement en changement, lenteur de réaction à l'évolution des marchés, processus de consultation lourds et complexes, détournement des employeurs des marchés locaux, exposition accrue des travailleurs aux abus. Voir C. Beach, A. Green et C. Worswick, *Toward Improving Canada's Skilled Immigration Policy : An Evaluation Approach*, C.D. Howe Institute, Toronto, 2011 ; et, récemment surtout, M. Beine et S. Coulombe, « Immigration and internal mobility in Canada », *Journal of Population Economics*, vol. 31, n° 1, janvier 2018, p. 69-106.

s'appuyant dans une large mesure sur l'octroi de la résidence permanente aux immigrants temporaires. Il s'agit en quelque sorte d'un virage vers une immigration à deux étapes. Dans l'ensemble du Canada en 2021, environ 75 % des immigrants admis à la résidence permanente dans la catégorie économique étaient titulaires d'un permis d'étudiant ou d'un permis ouvert ou fermé de travailleur temporaire. Au Québec en 2021, ce sont 85 % des travailleurs qualifiés qui ont été sélectionnés par le MIFI pour la résidence permanente à partir de son bassin d'immigrants temporaires inscrits au PEQ.

Ces évolutions démontrent que c'est l'accroissement de l'immigration permanente envisagé par le gouvernement fédéral pour l'ensemble du Canada qui a « poussé » l'immigration temporaire dans les hauteurs, au Québec comme au Canada. Comme Ottawa a fait de l'immigration temporaire la principale porte d'entrée à l'immigration permanente, il fallait s'attendre à ce que son objectif d'accroître considérablement le nombre de personnes acceptées à la résidence permanente l'amène à augmenter en proportion le nombre de candidats qu'il lui fallait accepter à la résidence non permanente. Autrement dit, s'il voulait conserver la même proportion d'immigrants permanents recrutés parmi les immigrants temporaires, admettre deux fois plus de nouveaux immigrants permanents comme il en avait l'intention exigeait que son inventaire de dossiers actifs d'immigrants temporaires soit deux fois plus important et que deux fois plus de nouveaux immigrants temporaires soient accueillis chaque année<sup>9</sup>. L'immigration temporaire étant de la compétence du gouvernement fédéral et aucun plafond officiel n'étant imposé au nombre de candidats nouvellement acceptés chaque année<sup>10</sup>, IRCC disposait de la flexibilité nécessaire pour gérer la chose à sa convenance. Au moment même où les rapports du comité Barton furent publiés en 2016 et 2017, le ministère fédéral était déjà prêt depuis vingt ans à amplifier le recours à l'immigration temporaire d'étudiants et de travailleurs étrangers afin de nourrir l'expansion désirée de l'immigration permanente.

Le tableau 1 plus haut a présenté pour le Québec la décomposition du solde migratoire total dans ses sources permanente et temporaire de 2015 à 2019. Le tableau 2 fait la même chose pour le Canada entier, étant compris que le solde des migrations interprovinciales est forcément nul pour l'ensemble du pays. En 2019, 190 647 personnes

---

<sup>9</sup> L'ajustement à la hausse de l'inventaire de dossiers de temporaires devait entraîner un « effet accélérateur » à court terme sur les admissions de temporaires. S'ensuivrait une stabilisation à long terme des admissions annuelles de temporaires relativement aux admissions accrues de permanents. La référence classique sur l'effet accélérateur est l'article de P.A. Samuelson, « Interactions Between the Multiplier Analysis and the Principle of Acceleration », *Review of Economics and Statistics*, vol. 21, n° 2, mai 1939, p. 75–78. Appliqué à l'ajustement de l'immigration temporaire en réponse à la hausse envisagée de l'immigration permanente, le théorème démontré par Samuelson prédit que les hausses extraordinaires du solde migratoire de résidents non permanents des années 2016 à 2019 présentées aux tableaux 1 pour le Québec et au tableau 2 ci-dessous pour le Canada devraient s'atténuer après 2019 une fois l'ajustement de l'inventaire des dossiers de temporaires complété, à moins que la cible fédérale pour l'immigration permanente continue à augmenter rapidement.

<sup>10</sup> Au Québec, un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) est exigé pour les étudiants internationaux et les travailleurs étrangers temporaires qui désirent s'établir au Québec. Ce certificat sert notamment à confirmer le jugement rendu sur les candidatures par les établissements d'enseignement et les employeurs. Dans ce dernier cas, une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) peut aussi être exigée. IRCC est l'évaluateur final de la demande.

se sont ajoutées au nombre d'immigrants temporaires déjà présents au Canada. L'immigration totale, permanente et temporaire, a atteint 484 129 personnes. La ligne 4 indique qu'au net l'addition totale de nouveaux immigrants (permanents et temporaires) au Canada était deux fois et demie plus importante en 2019 qu'en 2015 (= 484 129/187 548). Le total de 484 129 immigrants permanents et temporaires au Canada en 2019 dépassait même la cible officielle de 451 000 immigrants permanents fixée par le gouvernement fédéral pour 2024.

**Tableau 2. Sources du solde migratoire total du Canada, années civiles 2017, 2018 et 2019 (en nombre total de personnes)**

| Ligne | Source d'immigration   | 2015           | 2016           | 2017           | 2018           | 2019           |
|-------|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 1     | Addition d'immigrants internationaux (nouveaux résidents <u>permanents</u> )   | 271 857        | 296 405        | 286 490        | 321 049        | 341 192        |
| 2     | Soustraction d'émigrants vers l'étranger                                       | -68 945        | -62 532        | -52 214        | -49 888        | -47 710        |
| 3     | Variation nette de temporaires (nouveaux résidents <u>non permanents</u> )     | -15 364        | 88 291         | 137 646        | 154 607        | 190 647        |
| 4     | Addition nette totale de permanents et de temporaires (somme des lignes 1 à 3) | <b>187 548</b> | <b>322 164</b> | <b>371 922</b> | <b>425 768</b> | <b>484 129</b> |

Sources : Statistique Canada (tableau 1710-0040).

## **Conséquences de la nouvelle politique pour l'ensemble du Canada**

**Pour le Canada, la nouvelle politique fédérale basée sur une cible ambitieuse d'immigration permanente et un recours étendu à l'immigration temporaire comme voie de passage vers l'immigration permanente a produit trois choses : 1) une congestion et une confusion administratives majeures, 2) peu de résultats économiques probants, et 3) un risque social accru d'attiser la xénophobie et d'encourager le rejet de l'immigration ; pour le Québec, elle a trois conséquences : 1) l'accélération de sa minorisation démographique au sein du Canada, 2) la perte de contrôle de sa politique d'immigration permanente, et 3) le risque d'un recul important de la francisation de sa population immigrante**

Le virage de la politique d'immigration fédérale conforme aux rapports Barton et aux démarches d'*Initiative du siècle* a donc deux composantes : 1) une cible ambitieuse d'immigration permanente (451 000 en 2024) qui installerait le Canada en tête des pays développés de l'OCDE et 2) un recours massif à l'immigration temporaire comme voie de passage vers l'immigration permanente. Quelles en sont les conséquences pour le Canada et le Québec ?

Pour le Canada, la politique fédérale a produit une congestion et une confusion administratives majeures, peu de résultats économiques probants, et un risque social

accru d'attiser la xénophobie. Pour le Québec, les conséquences sont la perte de contrôle de sa politique d'immigration permanente, l'accélération de sa minorisation démographique au sein du Canada, et le risque d'un recul important de la francisation de ses immigrants.

#### *a) Sur le plan administratif*

**Sur le plan administratif, en février 2022 il y avait 1,8 millions de dossiers en attente de décisions à IRCC ; les fonctionnaires d'IRCC sont débordés, les temps d'attente sont interminables, les substituts algorithmiques donnent des résultats saugrenus, et le Budget 2022 a dû ajouter 800 millions de dollars par année au budget d'IRCC de 2022 à 2024**

Sur le plan administratif d'abord, une compilation récente indique qu'en février 2022 il y avait en tout 1,8 millions de dossiers en attente de décisions à IRCC, soit environ 500 000 à l'immigration permanente, 850 000 à l'immigration temporaire et 450 000 à la citoyenneté<sup>11</sup>. Les fonctionnaires d'IRCC sont débordés et les temps d'attente sont interminables. De 2015 à 2021, le nombre annuel de nouvelles admissions à l'immigration permanente est passé de 272 000 à 406 000 et le nombre cumulé de dossiers actifs d'immigrants temporaires qui détiennent des permis d'études ou de travail, de 663 000 à 1 149 000 (figure 5). Le désarroi administratif est amplifié par l'absence de plafond officiel imposé à l'émission de permis d'études et de travail temporaire ; par le nombre de catégories de permis, qui se comptent par centaines ; par les changements technologiques et structurels incessants qui doivent leur être appliqués afin de suivre (souvent en retard) les besoins des institutions et des marchés ; par la multiplication inévitable des erreurs et des incohérences ; par la gestion politiquement délicate de l'excédent (non plafonné) des temporaires en attente dans la CEC par rapport au volume cible (plafonné) de permanents ; et par la prolifération de cas particuliers et de nouvelles politiques<sup>12</sup>. Étant développée et gérée entièrement par le gouvernement fédéral, l'immigration temporaire échappe à l'obligation de consultation avec les provinces, contrairement à l'immigration permanente. L'information envoyée aux provinces sur les dossiers est incomplète et prépare mal ces dernières à en gérer les conséquences pour leurs services d'intégration, de logement, de santé, d'éducation, de transport, etc.

Manifestement, IRCC souffre d'une grave pénurie de personnel. Des substituts algorithmiques au travail des fonctionnaires ont été développés, mais ils donnent parfois des résultats saugrenus, comme dans le cas soulevé récemment d'un taux de refus exorbitant des permis d'étude pour les jeunes destinés aux établissements d'enseignement francophones qui ont déjà été acceptés par le ministère de l'Éducation et le MIFI. L'addition annuelle moyenne de 800 millions de dollars au budget d'IRCC de 2022 à

---

<sup>11</sup> P. Dayal, « Ongoing immigration delays leave nearly a million waiting to become citizens and permanent residents », CBC/Radio-Canada, 21 mars 2022.

<sup>12</sup> On trouvera plus de détails sur l'administration de l'immigration par IRCC dans A.M. Meggs, « Canadian and Quebec immigration policy is out of control », à paraître dans la revue canadienne *Inroads*. Beach, Green et Worswick, *Op. cit.*, ont averti l'opinion au sujet des pièges administratifs de la procédure de sélection de candidats basée sur une approche « besoins de court terme » en comparaison de l'approche traditionnelle « potentiel de long terme » qui utilise une grille de sélection basée sur un système de points.

2024 annoncée dans le Budget fédéral 2022 est un révélateur de la contrainte en ressources dont souffre IRCC.

*b) Sur le plan économique*

**Sur le plan économique, le comité Barton et *Initiative du siècle* ont triplement erré en avançant qu'une accélération majeure de l'immigration stimulerait la croissance du niveau de vie, combattrait efficacement le vieillissement de la population et résoudrait le problème des pénuries de main-d'œuvre**

**À l'encontre de leur première affirmation, il n'existe aucune preuve scientifique que la croissance du niveau de vie des Canadiens réagirait positivement (ou négativement) à une expansion accélérée de l'immigration et de la population ; ce résultat est confirmé par les synthèses disponibles de la littérature de recherche et par une analyse statistique simple effectuée pour la présente étude**

Deux synthèses de la littérature scientifique préparée par les chercheurs canadiens en immigration ont confirmé que les effets estimés de l'immigration sur le niveau de vie sont généralement négligeables<sup>13</sup>. La revue de littérature produite par les professeurs Brahim Boudarbat (Montréal) et Gilles Grenier (Ottawa) leur a fait conclure que ces effets sont faibles et incertains. En fin de compte, disent-ils, « les modèles théoriques et empiriques ont estimé un effet assez modeste – de l'ordre d'un demi de un pour cent du PIB par habitant – qui pourrait aussi être légèrement négatif...[On] peut dire que l'impact économique de l'immigration est assez faible. Il ne faut donc pas compter sur elle pour résoudre les problèmes économiques. » L'autre synthèse est due aux professeurs Craig Riddell (UBC), Christopher Worswick (Carleton) et David Green (UBC). Elle donne exactement le même verdict. À leurs yeux, la preuve scientifique disponible « démontre qu'une immigration accrue n'a aucun impact positif ou négatif sur l'emploi et les salaires...[Il n'y a] aucune preuve qu'une immigration substantiellement accrue va accélérer la croissance... ».

Il est essentiel de comprendre que le niveau de vie d'une population (son bien-être matériel) ne se mesure pas par le revenu total tiré de tous les biens et les services qu'elle produit et vend – son PIB total –, mais bien plutôt par son revenu par habitant – son PIB par habitant –, c'est-à-dire ce que chaque personne tire en moyenne de ce revenu total en emploi, salaire et autres formes de revenu personnel. Avec plus d'immigrants, le pays aura évidemment plus de bras et de cerveaux pour produire et vendre des biens et des services, de sorte que son PIB total va augmenter. Mais si ce dernier augmente seulement parce que le nombre de personnes est plus élevé, alors que chacun n'obtient pas plus de revenu en moyenne, il est clair que le niveau de vie moyen de la population n'a pas progressé d'un poil. Pour savoir si le niveau de vie a augmenté, il faut donc suivre l'évolution du PIB par habitant en divisant le PIB par la population totale. C'est

---

<sup>13</sup> B. Boudarbat et G. Grenier, *L'impact de l'immigration sur la dynamique économique du Québec*, Rapport remis au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Québec, novembre 2014 ; et W.C. Riddell, C. Worswick et D. Green, « How does increasing immigration affect the economy ? » *Policy Options*, Montréal, novembre 2016.

l'insensibilité du PIB par habitant aux variations du poids démographique des immigrants que les résultats de recherche passés en revue par Boudarbat et Grenier et par Riddell, Worswick et Green ont démontré.

Pour les fins du présent rapport, j'ai réalisé une analyse statistique multivariée simple du lien entre la croissance cumulative du PIB par habitant de 22 des 25 pays développés de plus de 3 millions d'habitants de l'OCDE de 1989 à 2019 et quatre facteurs explicatifs potentiels : 1) leur PIB par habitant de départ en 1989, 2) leur taux d'investissement en équipement productif (ratio investissement/PIB), 3) leur taille démographique (population totale) et 4) le poids démographique de leur population immigrante<sup>14</sup>. Les deux premiers facteurs rendent compte de 81% de la variabilité (écart-type) de la croissance du PIB par habitant entre les pays, mais les deux derniers n'ajoutent rien à l'explication. Autrement dit, les données affirment qu'au cours de cette période la taille démographique des pays et le poids de leur population immigrante ont eu un impact statistiquement nul sur la croissance de leur PIB par habitant.

Ces résultats contredisent l'affirmation d'*Initiative du siècle* voulant qu'un Canada plus gros serait un Canada plus riche. Un simple coup d'œil aux données brutes du FMI sur la taille démographique et le PIB par habitant permet de constater que, parmi les pays développés de l'OCDE, certains sont plus petits mais plus riches que la moyenne (par exemple le Danemark et la Suisse) et d'autres, plus gros et moins riches que la moyenne (par exemple l'Espagne et l'Italie). Les résultats entérinent au contraire ceux de la littérature scientifique passés en revue par Boudarbat et Grenier et par Riddell, Worswick et Green, lesquels ne détectent pas d'effet significatif de l'immigration sur le niveau de vie des gens. Il est réconfortant de savoir qu'après une période normale d'ajustement dans leur pays d'accueil les immigrants parviennent à rejoindre les niveaux moyens d'emploi et de salaire de la population des natifs. Mais il faut également prendre acte du fait que leur performance en matière de d'emploi, salaire et autres formes de revenu ne fait pas augmenter la moyenne nationale de leur pays d'adoption.

**La deuxième affirmation de portée économique avancée par le comité Barton et *Initiative du siècle* est qu'un niveau plus élevé d'immigration internationale au Canada aidera à combattre le vieillissement de la population ; malheureusement, cet espoir est contredit par la littérature de recherche, qui a clairement démontré que l'effet de l'immigration sur le rapport de dépendance des personnes âgées est très petit**

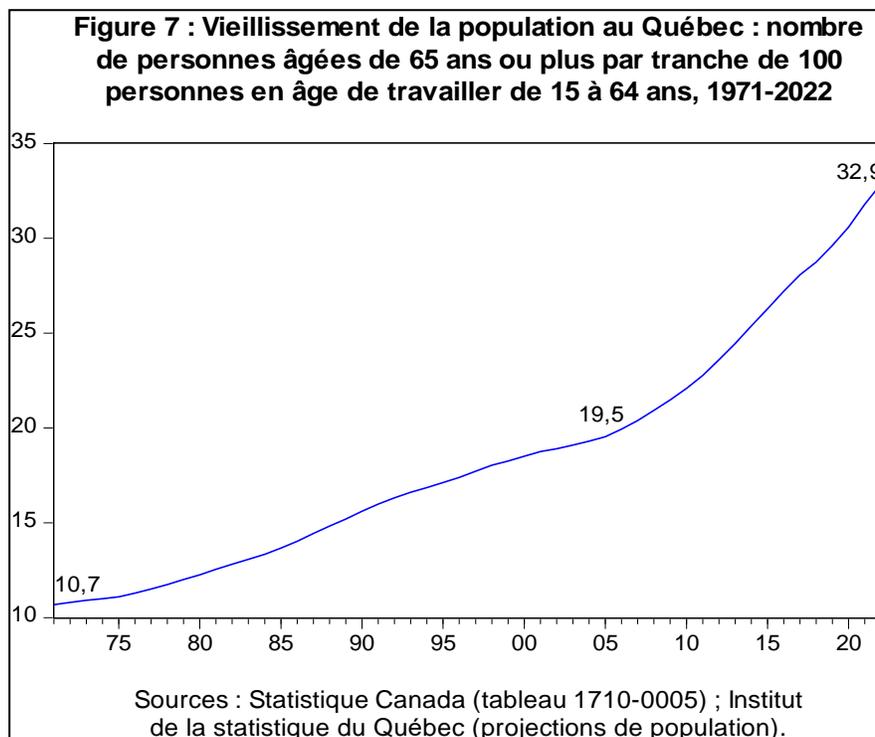
La deuxième affirmation de portée économique avancée par le comité Barton et *Initiative du siècle* est qu'un niveau plus élevé d'immigration internationale au Canada pourrait aider à combattre le vieillissement de la population. Le problème posé par le

---

<sup>14</sup> Si l'expérience ne porte que sur 22 des 25 pays développés, c'est que la Slovaquie, la Tchéquie et l'Irlande sont exclues. Pour la Slovaquie et la Tchéquie, les données économiques de l'année 1989 sont manquantes ; l'Irlande, quant à elle, est un important paradis fiscal dont les données sur le PIB ne reflètent pas le revenu national vraiment conservé par les Irlandais eux-mêmes. 1989 et 2019 sont choisies parce que ce sont deux années de conjoncture économique semblable. On trouvera les résultats de l'analyse statistique sur la feuille Eq1 du fichier Excel qui accompagne la présente étude.

vieillessement est qu'un nombre décroissant de jeunes doit soutenir le bien-être d'un nombre croissant d'aînés. Pour illustrer le phénomène, la figure 7 décrit l'évolution d'un rapport de dépendance exprimant le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus par tranche de 100 « jeunes » âgés de 15 à 64 ans au Québec depuis le début des années 1970. On constate que le vieillissement est présent depuis 50 ans, mais qu'il s'est accéléré depuis 15 ans. On est passé de 11 aînés « à charge » des plus jeunes en 1971 à 20 en 2005, puis à 33 en 2022<sup>15</sup>. Tout simplement, les baby-boomers, nés entre 1945 et 1965, sont nombreux, vivent plus longtemps et n'ont pas eu beaucoup d'enfants.

Comme l'âge moyen des immigrants est inférieur à celui de la population d'accueil, il est tentant de croire qu'accroître l'immigration rajeunira la population et allégera le fardeau du vieillissement. Malheureusement, il s'agit d'un faux espoir. Contrairement à ce que la plupart des gens pensent, l'effet de l'immigration sur le rapport de dépendance des personnes âgées est très petit. L'élan du vieillissement de la population d'accueil est beaucoup trop fort pour être plus que marginalement contré par l'immigration. Les immigrants arrivent souvent avec leurs vieux parents, puis vieillissent eux-mêmes. Ceux qui croient que l'immigration est un antidote au vieillissement et à la pression qu'il exerce sur les régimes de retraite et les dépenses de santé sont dans l'erreur.



Riddell, Worswick et Green résument la littérature scientifique sur la question de façon lapidaire : « Les résultats...sont définitifs : l'immigration n'est pas un moyen d'altérer de manière substantielle la structure par âge de la population canadienne et la hausse du

<sup>15</sup> La tendance est semblable ailleurs au Canada, mais moins avancée qu'au Québec. L'Ontario, par exemple, compte 28 personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de 15 à 64 ans en 2022.

rapport de dépendance. » Une étude largement citée est celle de Parisa Mahboubi et William Robson, de l'Institut C.D. Howe<sup>16</sup>. Leurs simulations démontrent que l'effet de l'immigration sur le vieillissement est marginal. Ils ont calculé que, pour stabiliser le rapport de dépendance au Canada, il faudrait porter dès maintenant le nombre d'immigrants admis annuellement à 1,4 million, soit au triple du rythme récemment annoncé par le gouvernement. La population du pays exploserait, passant de 38 millions aujourd'hui à 156 millions en 2067. Les auteurs concluent sans hésiter qu'un tel scénario – purement mathématique – est absurde et impossible à envisager du point de vue administratif, politique et social. Ils démontrent que c'est plutôt en prolongeant la vie active au-delà de 60 ans que le vieillissement peut être efficacement combattu<sup>17</sup>.

**La troisième affirmation de portée économique sur laquelle le comité Barton et *Initiative du siècle* se sont appuyés est qu'une croissance de la population plus rapide nourrie par une immigration plus forte va aider à résoudre le problème de la rareté de la main-d'œuvre ; au Canada comme ailleurs, plus le chômage est faible, plus le taux de postes vacants est élevé, la relation portant le nom de « courbe de Beveridge » ; au-delà de cette relation bien établie, le recours à l'immigration peut aider à soulager des pénuries de main-d'œuvre spécifiques au niveau de l'entreprise individuelle, bien que la grande complexité administrative et le long temps d'attente rendent souvent ce recours inefficace dans le concret ; mais malheureusement, au niveau macroéconomique, l'idée de Barton et d' *Initiative du siècle* que l'immigration peut résoudre les pénuries parce qu'elle accroît la population en âge de travailler n'est rien d'autre qu'un gros sophisme de composition ; cette idée est basée sur une logique incomplète qui « oublie » de tenir compte que l'immigration finit par faire augmenter la demande de main-d'œuvre et non seulement l'offre de main-d'œuvre ; et elle est aussi contredite par une analyse statistique fine du comportement des régions du Canada de 2015 à 2021 et par certains exemples concrets des dernières années**

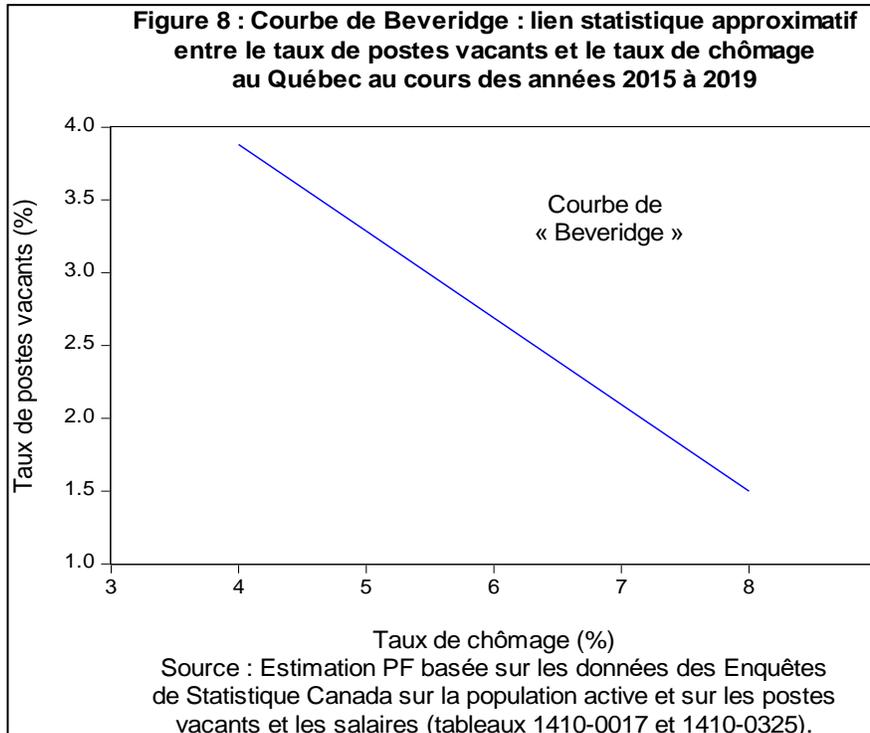
La troisième affirmation de portée économique sur laquelle le comité Barton et *Initiative du siècle* se sont appuyés est qu'une croissance de la population plus rapide nourrie par une immigration plus forte va aider à résoudre le problème de la rareté de la main-d'œuvre. Au Québec, par exemple, le taux de postes vacants, c'est-à-dire le pourcentage de tous les postes disponibles qui ne sont pas comblés, est passé de 1,8 % en 2015 à 3,5 % en 2019, puis à 5,8 % en 2021. La pénurie de main-d'œuvre s'était accentuée avant la pandémie, mais a encore augmenté depuis un an, une fois passée la récession de 2020. À 5,5 % au début de 2022, le taux de postes vacants du Québec était inférieur à celui des États-Unis (7 %) et à celui de la Colombie-Britannique (5,8 %), mais supérieur à celui de l'Ontario (4,6 %).

---

<sup>16</sup> P. Mahboubi et W. Robson, « Inflated Expectations: More Immigrants Can't Solve Canada's Aging Problem on Their Own », E-Brief, C.D. Howe Institute, Toronto, 2018.

<sup>17</sup> Pour illustrer, si en 2019 la population de 60 à 69 ans du Québec avait affiché le même taux d'activité que la population japonaise de la même catégorie d'âge, soit 59,9 % au lieu de 38,7 %, il y aurait eu 236 000 Québécois de plus dans la population active. À terme, l'expansion des revenus des entreprises et des gouvernements ayant suivi, le PIB du Québec se serait enrichi de près de 25 milliards de dollars.

La recherche contemporaine s’est surtout appliquée à étudier le lien particulièrement étroit entre les fluctuations du taux de postes vacants et celles du taux de chômage. Plus la conjoncture économique est forte, plus le chômage est faible et plus la main-d’œuvre est rare et le taux de postes vacants est élevé. La figure 8 illustre cette association négative entre postes vacants et chômage dans le Québec pré-pandémique de 2015-2019. Elle porte le nom de « courbe de Beveridge », du nom de l’économiste britannique Lord Beveridge<sup>18</sup>. En 2015, par exemple, le taux de chômage de 7,5 % au Québec était accompagné d’un taux de postes vacants de 1,8 % ; en 2019, le chômage avait diminué à 5 % et les postes vacants avaient en contrepartie augmenté à 3,5 %<sup>19</sup>.



Pour les travailleurs, un taux de postes vacants élevé constitue un avantage, parce que cela signifie que les bons emplois sont plus faciles à trouver et à conserver. Pour les entreprises, il s’agit d’un défi qui n’est pas toujours facile à relever sur le plancher de l’usine, du bureau ou du commerce, mais qui les encourage à améliorer l’environnement du travail, à échanger avec les employés, à leur offrir plus de formations, à accélérer l’automatisation des tâches robotisables ou numérisables, à prolonger les carrières de leurs vieux employés, et à mieux rémunérer les métiers les plus en demande. Autrement

<sup>18</sup> La référence moderne sur le sujet est O. Blanchard et P. Diamond, « The Beveridge curve », *Brookings Papers on Economic Activity*, n° 1, printemps 1989, p. 1-67 ; en français, O. Blanchard, « Les courbes de Beveridge et de Phillips comme outils d’analyse du chômage », *L’Actualité économique*, vol. 65, n° 3, septembre 1989, p. 396-422. Blanchard a été l’économiste en chef du FMI ; Diamond est le lauréat du Prix Nobel d’économie 2010.

<sup>19</sup> Les années 2020 et 2021 ne sont pas représentées sur la figure. Les données de 2020 sont manquantes pour la moitié de l’année, en raison de la suspension d’activités de Statistique Canada pendant la pandémie. En 2021, le taux de postes vacants s’est trouvé au-dessus de la courbe, soit à 5,4 % avec un taux de chômage moyen de 6 % ; il est probable que cela soit dû à la sortie par saccades de la pandémie.

dit, la rareté de la main-d'œuvre est loin d'être la catastrophe économique et sociale qui est souvent déplorée emphatiquement. Elle favorise le bien-être des travailleurs et elle pousse les entreprises à améliorer leur productivité<sup>20</sup>.

Recruter sélectivement des travailleurs à l'étranger est aussi, pour une entreprise ou une administration publique, un moyen à considérer pour résoudre une pénurie spécifique de main-d'œuvre, à condition que cela ne soit pas un exutoire qui lui permette d'échapper à sa responsabilité d'améliorer sa productivité afin de payer de meilleurs salaires à ses employés locaux. L'efficacité du recours à l'immigration pour les employeurs et pour l'économie dans son ensemble n'est pas automatique. D'une part, l'immigration permanente ne peut pas être une solution pour pourvoir rapidement des postes permanents qui sont vacants à court terme. Les contrôles administratifs des gouvernements et des organismes professionnels prennent du temps et la file d'immigrants temporaires qui sont en attente de résidence permanente dans la CEC et le PEQ est déjà longue. Les délais se comptent en années. D'autre part, les employeurs qui, en désespoir de cause, se tournent vers l'immigration temporaire trouvent le processus long et compliqué là aussi. Et il est toujours à recommencer puisque les permis de séjour ne sont valides que pour une durée limitée<sup>21</sup>.

Quoi qu'il en soit, est-ce qu'une croissance plus rapide de la population, par exemple alimentée par une immigration plus forte, peut aider à résoudre le problème de la rareté de la main-d'œuvre au Canada ? La plupart des gens répondent instinctivement par l'affirmative à cette question. Par exemple, le 27 avril dernier, le *Quotidien* de Statistique Canada soulignait que, « de 2016 à 2021, le nombre d'enfants de moins de 15 ans a augmenté six fois moins rapidement que celui des personnes âgées de 65 ans et plus ». Il est naturel d'en déduire que la rareté accrue de la main-d'œuvre résulte du fait que les aînés sont six fois plus nombreux à quitter la population active que les jeunes sur le point d'y entrer et que la situation serait bien pire si l'immigration n'empêchait pas la population en âge de travailler de diminuer.

Malheureusement, l'idée qu'une plus forte immigration peut aider à soulager les pénuries de main-d'œuvre parce qu'elle accroît la population en âge de travailler n'est rien d'autre qu'un gros sophisme de composition. D'une part, cette idée est basée sur une logique incomplète ; d'autre part, elle n'est pas conforme à la réalité observée.

Côté logique, nul doute qu'une augmentation de la population en âge de travailler résultant, par exemple, d'une immigration plus forte entraîne au départ un accroissement de l'offre de main-d'œuvre et atténue sa rareté. Mais l'effet économique ne s'arrête pas là ! Il y a l'offre de travail, mais il y a aussi la demande. Lorsque les nouveaux

---

<sup>20</sup> Les chercheurs Daron Acemoglu et Pascual Restrepo, du Massachusetts Institute of Technology, ont soulevé et documenté cette possibilité récemment dans leur article intitulé « Secular stagnation ? The Effect of Aging on Economic Growth in an Age of Automation », *American Economic Review (Papers and Proceedings)*, vol. 107, n° 5, mai 2017, p. 174-179.

<sup>21</sup> Les délais sont moins longs dans le cas des permis de travailleurs étrangers temporaires, dont 45 % sont des travailleurs agricoles. Mais les risques de précarité, d'abus et d'exploitation sont plus grands dans ce programme.

travailleurs occupent de nouveaux emplois, eux et les entreprises qui les embauchent gagnent de nouveaux revenus qui leur font ajouter de nouvelles dépenses dans le circuit économique. Or, la production des nouveaux biens de consommation et d'investissement qui font l'objet de ces dépenses supplémentaires requiert que de nouveaux travailleurs soient embauchés par les entreprises. Ainsi, la rareté de la main-d'œuvre qu'atténue au départ l'offre de main-d'œuvre accrue se trouve à resurgir à l'autre bout du circuit économique parce qu'elle finit par engendrer une augmentation de la demande de main-d'œuvre. (Dans l'économie, tout dépend de tout !) Et rien n'empêche a priori l'augmentation de la demande de main-d'œuvre finalement induite d'excéder la hausse initiale de l'offre de main-d'œuvre. Il est théoriquement possible que l'arrivée d'un plus grand nombre de personnes en âge de travailler conduise à une aggravation, plutôt qu'à une atténuation, de la rareté de la main-d'œuvre. Il faut laisser l'observation des faits parler et indiquer concrètement lequel de ces deux effets l'emporte sur l'autre ou s'ils s'annulent mutuellement.

Côté réalité observée, j'ai eu recours à une analyse statistique de l'évolution des cinq grandes régions du Canada (Atlantique, Québec, Ontario, Prairies et Colombie-Britannique) pendant les six années 2015 à 2019 et 2021 pour vérifier si une croissance plus rapide de la population en âge de travailler a occasionné un déplacement vers le haut de la relation entre le taux de postes vacants et le taux de chômage, qui est représentée sur la figure 8 ci-dessus<sup>22</sup>. Est-ce qu'une accélération de la population de 15 à 64 ans au Canada a fait augmenter le taux de postes vacants correspondant à chaque niveau de chômage donné ? La réponse est non : cette occurrence ne fait subir aucun déplacement significatif de la courbe de Beveridge vers le haut ou vers le bas sur la figure 8. La rareté de la main-d'œuvre est insensible à une telle poussée démographique. Dans les termes qui viennent d'être exposés, ce résultat statistique indique que, dans les provinces canadiennes, l'accroissement de la demande de main-d'œuvre qui finit par se pointer une fois les nouvelles recrues intégrées à l'économie est généralement suffisant pour renverser l'atténuation de la pénurie qu'elles ont imprimée initialement sur l'offre de main-d'œuvre.

Deux observations permettent de renforcer concrètement cette conclusion de l'analyse statistique formelle. La première est que le rythme annuel de l'immigration totale, permanente et temporaire, était deux fois et demie plus important en 2019 (avant la pandémie) qu'en 2015 – étant passé de 188 000 à 484 000 (tableau 2) –, mais qu'il n'y a pas eu d'effet perceptible à la baisse sur le taux de postes vacants. La seconde observation concerne la Colombie-Britannique. Dans cette province, le taux de postes vacants est supérieur à celui du Québec (6,0 %, contre 5,6 % au Québec au premier trimestre de 2022) malgré un taux de chômage un peu plus élevé (5 %, contre 4,7 % au Québec) et une population de 15 à 64 ans qui croît six fois plus vite qu'au Québec (cumulativement de 4,6 % de 2016 à 2021, contre 0,8 % au Québec).

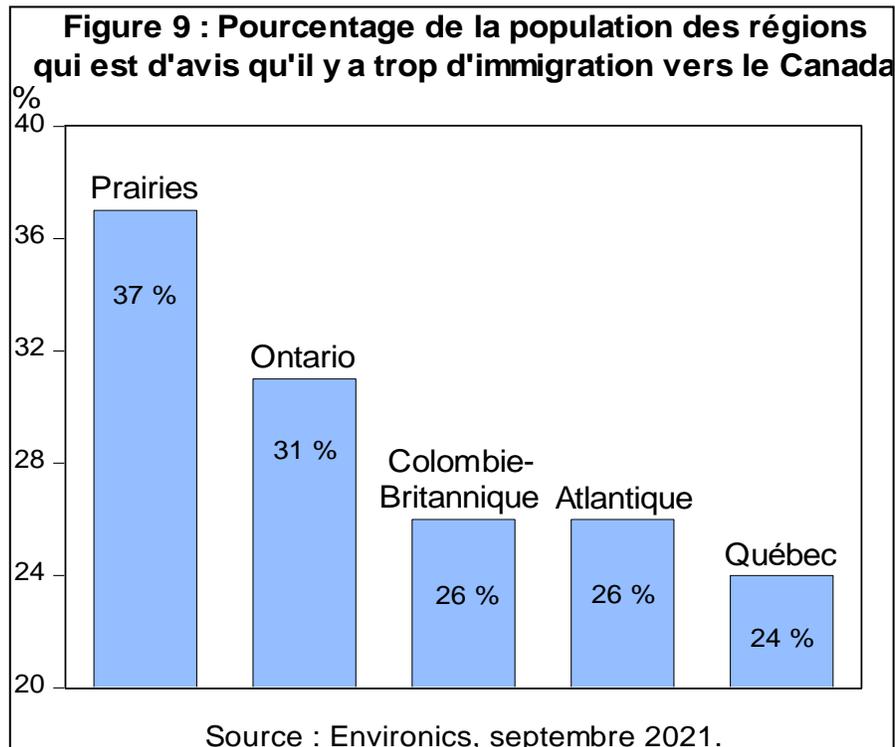
---

<sup>22</sup> Le détail statistique est accessible sur la feuille Eq2 du fichier Excel d'accompagnement. Tel qu'indiqué plus haut, les données de 2020 sont manquantes. De plus, tel qu'anticipé dans la note 19, le résultat statistique laisse croire que le prolongement de la pandémie en 2021 a pu soulever le taux de postes vacants de plus de deux points en moyenne dans les cinq régions étudiées.

L'immigration a plusieurs justifications. Mais contrairement à l'espoir formulé par le comité Barton, *Initiative du siècle* et d'autres observateurs sincères, la solution aux pénuries de main-d'œuvre n'en est pas une. Encore une fois, recruter sélectivement des travailleurs à l'étranger doit faire partie de la panoplie de moyens à prendre pour parer à des manques de main-d'œuvre spécifiques. Mais on doit ici travailler sur la composition de l'immigration plutôt que de s'employer à en augmenter la cible générale à l'aveugle.

### c) Sur le plan social

**Sur le plan social, accroître l'immigration permanente au rythme explosif annoncé par le gouvernement fédéral et l'alimenter avec une expansion concomitante de l'immigration temporaire comporte un risque d'attiser la xénophobie et d'encourager le rejet de l'immigration au Canada, comme on observe déjà en Europe et aux États-Unis ; la recherche a montré qu'une immigration trop rapide est destructrice de la cohésion sociale, particulièrement si le soutien public aux immigrants est perçu comme trop coûteux et si on laisse se former des ghettos ; les attitudes négatives face à l'immigration ne sont heureusement pas très répandues au Canada et au Québec, mais elles ne sont pas négligeables, et elles n'ont surtout pas besoin d'être encouragées ; chaque société doit identifier le niveau d'immigration qui, chez elle, est optimal entre « trop » et « pas assez »**



Selon la figure 9, tirée d'un sondage réalisé par la firme *Environics* à l'automne 2021, 24 % des Québécois étaient d'avis que le Canada accueillait trop d'immigrants. Le pourcentage moyen était de 31 % parmi les autres Canadiens, et allait jusqu'à 37 % dans

les Prairies. Il est heureux que seulement une minorité des Canadiens soient d'avis qu'il y a trop d'immigrants qui arrivent au pays, et que l'attitude envers les immigrants soit encore moins négative au Québec que dans les autres régions du pays. Tout de même, les pourcentages de 24 % à 37 % d'attitudes négatives ne sont pas microscopiques et commandent une certaine prudence de la part des autorités, d'autant plus que, dans le même sondage, 48 % des répondants jugent que « trop d'immigrants n'adoptent pas les valeurs canadiennes ».

La règle d'or est de trouver le juste milieu entre « trop » et « pas assez » d'immigration. Les recherches sur le terrain du politologue Robert Putnam (Harvard) ont démontré qu'il faut éviter d'aller « trop vite ». Il a pu vérifier, en scrutant dans le détail plusieurs milieux, que l'introduction rapide de l'immigration et de la diversité ethnoculturelle dans une communauté tend naturellement à réduire les relations de confiance, le degré d'altruisme, l'intérêt à coopérer et la cohésion sociale<sup>23</sup>. L'immigration et la diversité peuvent réussir à long terme, à condition d'être absorbées dans une culture commune renouvelée. Mais il faut, à cette fin, laisser à la communauté le temps de se construire peu à peu une nouvelle identité et de nouvelles solidarités et respecter sa capacité d'absorption de nouveaux immigrants.

Le concept de « capacité d'absorption » d'une communauté n'est pas facile à mesurer. Le coût net du soutien de l'État aux immigrants pendant leur période d'intégration est un élément à prendre en compte. Un niveau d'immigration trop élevé risque de déclencher l'opposition des contribuables. Au Canada en 2015, le revenu d'emploi moyen des immigrants qui étaient résidents permanents depuis moins de cinq ans équivalait à 75 % de celui des natifs ; au bout de 20 ans, il se rapprochait de 90 % de celui des natifs. De plus, les immigrants sont plus durement frappés par les récessions que les natifs. Une conséquence est que la valeur des services publics que les immigrants reçoivent dans les premières années (logement, santé, aide sociale, assurance-emploi, etc.) est supérieure au montant des impôts et taxes qu'ils paient aux gouvernements, ce qui n'a pas l'heur de plaire à un certain nombre de contribuables, du moins lorsqu'ils en sont conscients<sup>24</sup>.

Un autre danger à prendre en compte en cas d'immigration massive est le risque de formation de ghettos immigrants imperméables à la culture publique commune, de décrochage scolaire des enfants de ces ghettos, et de développement de foyers durs de délinquance. De telles évolutions peuvent attiser la xénophobie dans la population en général. Bien que les taux d'immigration en Europe et aux États-Unis soient deux fois moins importants qu'au Canada, ces pays sont déjà aux prises avec les tristes conséquences de leur mauvaise gestion économique et sociale de l'immigration et de la diversité.

---

<sup>23</sup> R. Putnam, « E Pluribus Unum: Diversity and community in the twenty-first century : the 2006 Johan Skytte Prize Lecture », *Scandinavian Political Studies*, vol. 30, n° 2, juin 2007, p. 137-174.

<sup>24</sup> Une analyse détaillée pour le Canada a été présentée par P. Grady et H. Grubel. *Immigration and the Welfare State Revisited : Fiscal Transfers to Immigrants in Canada in 2014*, Vancouver, Fraser Institute, 2015.

L'immigration doit progresser. Elle est une formidable source de renouvellement et de progrès culturel et humain. Elle rend possible une société plus diversifiée, dynamique et ouverte au monde. Elle est notre contribution au combat mondial contre les inégalités de revenu et de richesse. Elle remplit notre obligation morale de venir en aide aux réfugiés des conflits. Cela peut bien nous coûter de l'argent, mais l'investissement en vaut la peine. Il faut travailler sans relâche à apaiser les appréhensions à son endroit.

Mais le rythme explosif que la politique fédérale a commencé à imprimer à l'immigration permanente et temporaire au Canada nous fait jouer avec le feu. Sa témérité risque d'avoir l'effet pervers d'amplifier la résistance sociale et politique à l'immigration, de faciliter aux xénophobes la tâche d'exacerber l'inquiétude de nos concitoyens sur la question et de donner la main haute à des dirigeants politiques qui n'auront d'autre objectif que de fermer le Canada à l'immigration. Il faut être conscient qu'aller trop vite pourrait nous faire reculer au lieu d'avancer. Le niveau optimal d'immigration n'est pas la même chose que le niveau maximal d'immigration.

## **Conséquences de la nouvelle politique pour le Québec**

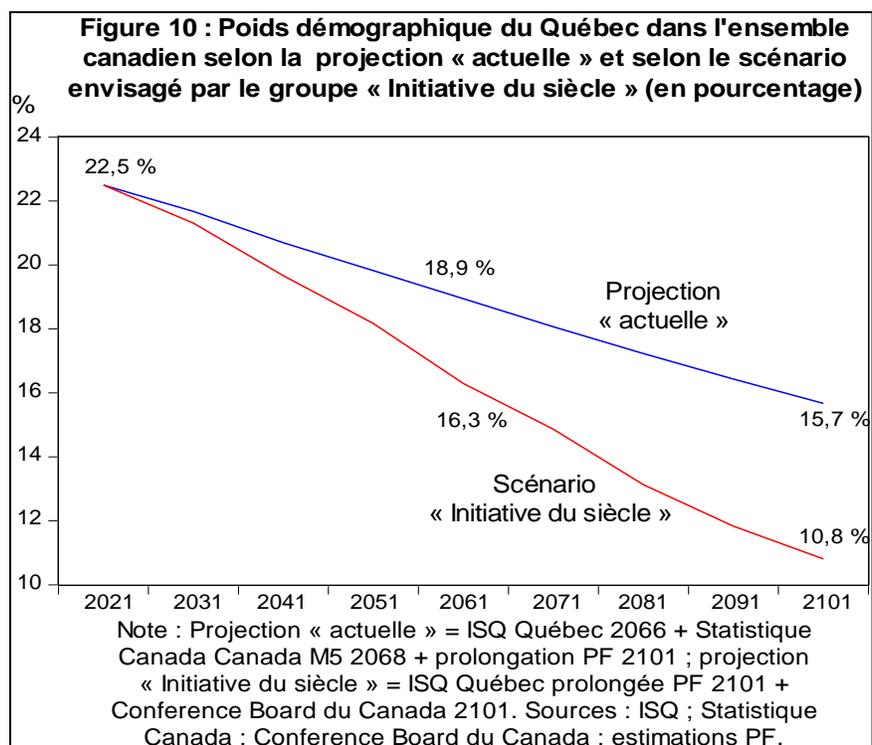
**Pour le Québec, la nouvelle politique fédérale d'immigration permanente et temporaire a trois conséquences : 1) l'accélération de sa minorisation démographique au sein du Canada, 2) la perte de contrôle de sa politique d'immigration permanente, et 3) le risque d'un recul important de la francisation de sa population immigrante**

### *a) L'accélération de la minorisation démographique*

**La première conséquence marquante pour le Québec de la poursuite effective de la politique d'immigration fédérale expansive déjà en cours sera d'accélérer la dégringolade en cours de son poids démographique dans l'ensemble canadien ; si le Québec continuait à poursuivre la même politique d'immigration modérée qu'au cours des années récentes, une politique fédérale visant la cible du « Canada de 100 millions » ferait baisser son poids démographique de 22,5 % de l'ensemble canadien en 2021 à 15,7 % en 2101 ; en l'absence d'une telle politique fédérale, il n'aurait diminué qu'à 18,9 % en 2101**

La figure 10 compare deux scénarios d'évolution future du poids démographique du Québec de 2021 à 2101. Le premier, intitulé projection « actuelle », emprunte à Statistique Canada son scénario de projection le plus récent, appelé M5, qui court jusqu'en 2068 et que j'ai prolongé jusqu'en 2101. L'immigration permanente passe de 350 000 personnes en 2021 à 450 000 en 2068. Il porte la population du Canada de 38,3 millions d'habitants en 2021 à 69,6 millions en 2101. Pour la population future du Québec, la projection « actuelle » repose sur le scénario de référence dit A2021 de l'ISQ jusqu'en 2066, que j'ai prolongé là aussi jusqu'en 2101. L'ISQ suppose que l'immigration permanente augmente d'abord à 55 000 personnes par année, puis se maintient à ce niveau jusqu'en 2066. La population du Québec est de 8,6 millions d'habitants en 2021 et augmente à 10,9 millions en 2101. Ainsi, le poids démographique

du Québec dans l'ensemble du pays part de 22,5 % en 2021 (= 8,6/38,3) et glisse à 15,7 % en 2101 (= 10,9/69,6).



Le second scénario fait entrer en jeu la projection démographique du Canada que le *Conference Board du Canada* a préparée pour le comité Barton en 2016. Les taux d'immigration seraient suffisamment élevés pour permettre au pays d'atteindre 101 millions d'habitants au pays en 2101<sup>25</sup>. Ce second scénario fait l'hypothèse que le Québec continue à poursuivre et à réaliser la même cible d'immigration internationale modérée que projette l'ISQ dans son scénario de référence A2021, pendant que le Canada s'aligne sur la recommandation du comité Barton et d'*Initiative du siècle* et fait absorber l'expansion des seuils d'immigration pancanadiens par la population des autres provinces. Le résultat de la projection est que, de 22,5 % en 2021, le poids démographique du Québec baisse à 10,8 % en 2101 (= 10,9/101,0).

La comparaison des deux scénarios montre que, dans l'hypothèse où le Québec voudrait perpétuer la politique d'immigration modérée qu'il a adoptée depuis une vingtaine d'années (figure 2) pendant que le gouvernement fédéral poursuivrait la politique d'immigration qu'ont préconisée le comité Barton et Initiative du siècle et qu'il a amorcée depuis 2016, la minorisation démographique du Québec déjà en cours depuis 50 ans<sup>26</sup> s'accélérerait au cours des prochaines décennies. Sans cette nouvelle politique fédérale d'immigration, le poids du Québec baisserait à 18,9 % en 2061 et à 15,7 % en 2101 ; avec la nouvelle politique, à 16,3 % en 2061 et à 10,8 % en 2101. Bien

<sup>25</sup> Conference Board of Canada, *A Long-Term View of Canada's Changing Demographics*, Ottawa, 2016.

<sup>26</sup> Le Québec a atteint son poids démographique maximum à 26,9 % du Canada en 1971.

évidemment, on ne peut jurer d'avance de la précision d'estimations qui sont projetées pour 80 ans d'avance ! En revanche, l'ordre de grandeur de l'impact de la politique sur le poids démographique du Québec dans la fédération, soit une baisse supplémentaire d'environ cinq points d'ici 2101 (= 15,7 - 10,8) est plus fiable.

La présente étude porte essentiellement sur les conséquences économiques de la nouvelle politique fédérale et n'explore pas la sphère politique. Les sections précédentes ont donc cherché à expliquer pourquoi une immigration accélérée aura peu ou pas d'effet sur le niveau de vie et d'autres variables économiques. Mais il est évident que son impact sur le poids démographique du Québec dans la fédération canadienne est susceptible de devenir un objet de discussion important dans l'arène politique (à moins que la lenteur des changements démographiques à long terme en occulte l'importance).

### *b) La perte de contrôle de la politique d'immigration permanente*

**Une deuxième conséquence marquante de la forte augmentation des seuils d'immigration que le gouvernement fédéral a amorcée est la perte de contrôle du Québec sur sa propre politique d'immigration ; en conformité avec l'Accord Canada-Québec de 1991 sur l'immigration, le Québec continue de sélectionner 65 % de son immigration permanente dans la catégorie de l'immigration économique, mais en 2021, 85 % de la sélection au sein même de la catégorie économique a été comblée par des candidats issus des programmes fédéraux d'immigration temporaire ; par conséquent, il ne contrôle plus directement les admissions que de  $(1 - 0,85) \times 0,65 = 10 \%$  des candidats à la permanence ; le MIFI se trouve coincé entre l'objectif d'immigration permanente modéré qu'il veut réaliser et la réprobation politique générale s'il laisse l'inventaire des dossiers actifs de temporaires s'emballer et poireauter dans la « salle d'attente » que constitue le Programme de l'expérience québécoise (PEQ)**

Sans s'attarder sur le détail de l'Accord Canada-Québec de 1991 sur l'immigration, on peut affirmer qu'il a permis au MIFI d'exercer une influence directe sur les volumes d'immigration permanente au Québec. Tel qu'il a été rappelé plus haut, les candidats à la sélection appartiennent à l'une ou l'autre de trois catégories : l'immigration économique, le regroupement familial (par parrainage) et l'accueil humanitaire (réfugiés et autres). Les volets familial et humanitaire sont principalement gérés par Ottawa. Le MIFI a cependant toujours pu réaliser la cible globale qu'il visait pour l'ensemble des trois catégories d'immigrants permanents simplement en ajustant le nombre de certificats de sélection (CSQ) admis à l'immigration économique de façon que l'ensemble des candidats admis aux trois volets corresponde à cette cible globale. L'immigration économique est un paramètre ajustable en interaction avec la cible globale. Si le MIFI veut augmenter sa cible globale, il n'a qu'à sélectionner plus d'immigrants économiques, et s'il veut plus d'immigrants économiques, il n'a qu'à augmenter sa cible globale, en déduisant chaque fois le nombre de candidats envoyés par Ottawa dans les catégories familiale et humanitaire.

Ce qui a changé surtout depuis cinq ans, c'est la conjugaison de deux choses. D'une part, se rangeant à l'opinion du comité Barton et d'*Initiative du siècle*, Ottawa a considérablement accru la cible d'immigration permanente pour l'ensemble du Canada (451 000 en 2024). D'autre part, il recourt massivement à l'immigration temporaire, dont il est l'initiateur et l'émetteur de permis, comme principale porte d'entrée à l'immigration permanente, et ce, sans plafonnement ni planification des volumes. Hormis le regroupement familial et l'accueil humanitaire, la grande majorité des demandes à l'immigration permanente proviennent maintenant de temporaires en attente de la permanence qui sont déjà au Canada ou au Québec et qu'on invite à transiter par les deux grandes voies de passage créées à cette fin, le CEC au Canada hors Québec et le PEQ au Québec.

La conséquence principale de cette évolution, c'est que le MIFI est submergé par un tsunami d'immigrants temporaires. On a vu à la figure 6 qu'il y avait 177 000 dossiers d'immigrants temporaires accumulés au Québec à la fin de 2021. Le ministère n'exerce qu'un contrôle timide sur l'entrée des candidats à ce type d'immigration, parce que ces derniers proviennent de programmes fédéraux (permis d'études, mobilité internationale, travailleurs étrangers temporaires) qui sont exempts de plafonds et qui demandent directement aux établissements d'enseignement (affamés de fric, on le comprend) et aux employeurs (en quête urgente de main-d'œuvre, on le comprend aussi) de vérifier la conformité aux conditions d'acceptation. Le MIFI valide en émettant des certificats d'acceptation (CAQ) dans les cas d'étudiants internationaux et de travailleurs étrangers temporaires (permis fermés), puis retourne les dossiers à IRCC pour finaliser la procédure. Un grand nombre de candidats admis à l'immigration temporaire s'inscrivent alors au PEQ afin de passer à l'immigration permanente.

C'est ainsi que le contrôle exercé par le MIFI sur l'immigration permanente au Québec depuis 1978 s'est effondré. Autrefois, en faisant confirmer par Ottawa l'admission à l'immigration permanente des candidats auxquels il accordait des CSQ, le MIFI pouvait contrôler 65 % de l'immigration permanente, soit la part excluant le regroupement familial et l'accueil humanitaire et constituée par l'immigration économique. En 2021, cependant, on constate que 85 % de la sélection au sein même de la catégorie économique a été comblée par des immigrants temporaires arrivés au PEQ en vertu des programmes fédéraux. L'ascension accélérée de l'immigration temporaire sur la voie de l'immigration permanente a donc fait passer la fraction de la sélection de candidats à l'immigration permanente qui est effectivement contrôlée par le MIFI de 65 % de l'ensemble autrefois à 10 % en 2021 ( $= (1 - 0,85) \times 0,65$ ). La part de la grille de sélection traditionnelle basée sur un système de pointage qui sert à évaluer le potentiel à long terme des candidats à l'immigration permanente s'est donc significativement rétrécie<sup>27</sup>.

On peut comprendre que le MIFI hésite à imposer des conditions plus rigoureuses (linguistiques, scolaires, géographiques, etc.) à l'acceptation de postulants à l'immigration temporaire. Il craint sans doute les accusations d'irréalisme et de cruauté

---

<sup>27</sup> Les points attribués par la grille traditionnelle portent sur l'âge, la formation, l'expérience, les connaissances linguistiques, la durée du séjour au Québec, les caractéristiques du conjoint, le nombre d'enfants, la disponibilité d'un emploi et le degré d'autonomie financière.

qui ne manqueraient pas de fuser de la part des établissements d'enseignement, des employeurs, des immigrants temporaires désespérés d'attendre, et de l'opinion publique<sup>28</sup>. L'Accord Canada-Québec de 1991 couvre nommément, jusque dans son titre même, les étudiants et les travailleurs temporaires aussi bien que les immigrants économiques indépendants. Il faudrait voir s'il ne pourrait pas être utilisé à fond pour permettre au Québec de surmonter la difficulté par une réglementation des temporaires conforme à ses objectifs.

Un moyen mathématique simple de restaurer la fraction des candidats à l'immigration permanente qui ne seraient pas issus du PEQ serait, bien sûr, de viser une cible plus élevée pour le nombre total d'immigrants permanents à sélectionner et admettre. Hausser la cible est toujours une mesure que la politique d'immigration du Québec peut envisager pour toutes sortes de fins raisonnables. Mais le faire parce que l'immigration temporaire engendrée par la politique fédérale exerce une pression démographique extrême sur le système ne ferait que confirmer que le Québec n'est plus capable de décider librement du taux d'immigration qu'il juge approprié d'établir pour le bien commun. Aussi bien alors déclarer la mort de l'esprit et de la lettre de l'Accord Canada-Québec sur l'immigration.

### *c) Le risque d'un recul de la francisation de la population immigrante*

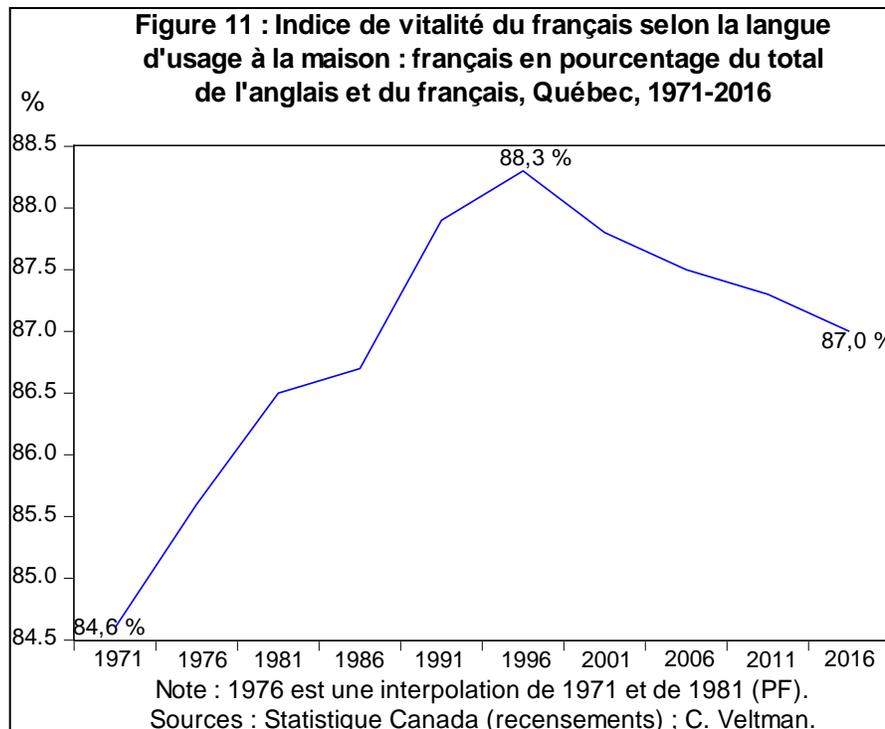
**La troisième conséquence de la nouvelle politique fédérale est le risque d'un recul important de la francisation de sa population immigrante ; après avoir augmenté de 1971 à 1996 surtout en raison de l'émigration d'un grand nombre d'anglophones, le poids global du français a diminué en tendance depuis lors et devrait continuer à baisser dans l'avenir ; la francisation des immigrants a vivement progressé, mais comme le poids du français parmi eux est resté (et restera dans l'avenir) inférieur au poids global du français parmi la population d'accueil, l'addition des nouveaux immigrants à la population québécoise va continuer à faire diminuer la moyenne du français dans l'ensemble du Québec ; on ne peut exclure la possibilité que la francisation des immigrants allophones se mette à diminuer dans l'avenir, parce que le MIFI est débordé par l'explosion du nombre d'immigrants temporaires en provenance d'IRCC et que l'information sur leur connaissance du français à l'arrivée ou sur leur probabilité d'être francisés est souvent manquante ou incomplète**

L'intégration des immigrants à la société d'accueil est un enjeu de cohésion sociale universel. Au Québec, cet enjeu concerne tout particulièrement la pérennité et la vitalité de la langue commune, le français, en tant que bien public soutenant la communication et une identité culturelle distincte en Amérique du Nord. L'immigration revêt ici une importance capitale, puisque, depuis 50 ans déjà, l'accroissement naturel ne peut plus soutenir à lui seul l'expansion démographique de la population de langue française au Québec (figure 1). La francisation s'est ainsi imposée comme un impératif de la politique d'immigration, faisant référence « autant à l'apprentissage qu'à l'utilisation du français et

---

<sup>28</sup> Il faut noter ici que le Plan d'immigration du Québec 2022 prévoit réduire la part de la sélection de travailleurs qualifiés à partir du PEQ de 85 % en 2021 à 50 % en 2022. La part de leurs admissions par Ottawa devrait cependant excéder 75 %, effet de « rattrapage » inclus.

à la connaissance des valeurs démocratiques, ou qu'à la langue comme outil pour renforcer l'autonomie des immigrants dans leur vie professionnelle et leur intégration à la société québécoise<sup>29</sup>. »



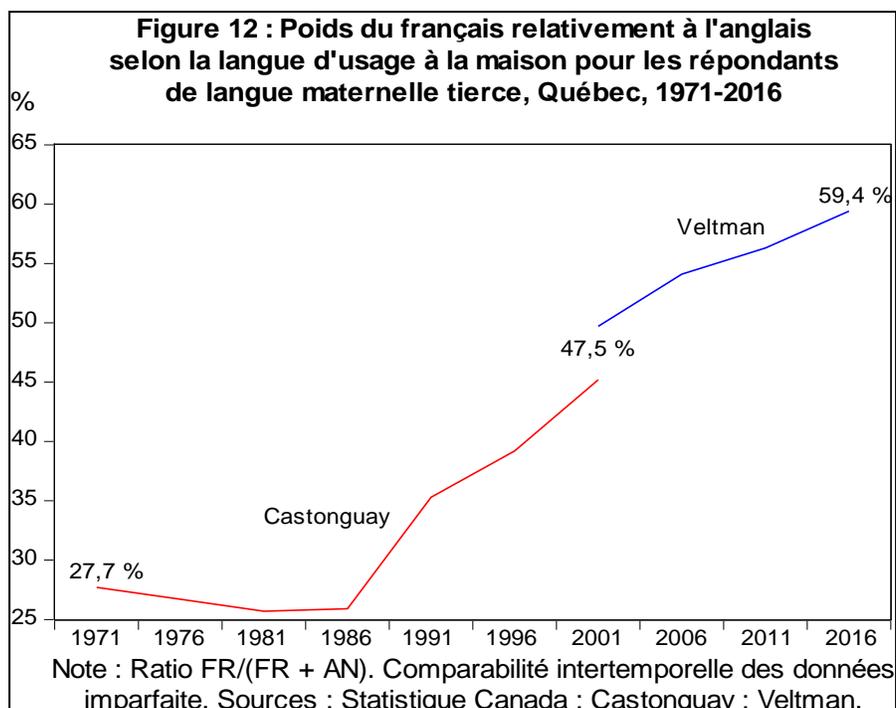
La figure 11 fait le point sur l'évolution historique de la vitalité de la langue française au Québec depuis le recensement de 1971. L'indicateur de préférence linguistique utilisé, basé sur la langue d'usage à la maison, mesure le poids du français en pourcentage du total de l'anglais et du français<sup>30</sup>. On constate que le poids global du français a augmenté de 1971 à 1996. Tel qu'indiqué plus haut, cette ascension est en grande partie attribuable à l'émigration cumulative nette de 325 000 anglophones vers les autres provinces de 1966 à 2001. Le poids du français a mathématiquement augmenté avec la chute dramatique du nombre d'anglophones.

Depuis vingt ans, cependant, une fois passée l'émigration anglophone, le poids du français au Québec s'est replié, comme on voit sur la figure 11. Cette évolution a semé beaucoup de confusion, parce qu'elle paraît contredire l'ascension concomitante et notable de l'usage du français par les allophones qu'on peut constater sur la figure 12. Celle-ci révèle en effet que le poids du français relativement à l'anglais parmi les allophones a presque atteint 60 % en 2016 alors qu'il avait à peine dépassé 25 % jusqu'en

<sup>29</sup> Tiré du récent document de recherche du Conseil supérieur de l'éducation intitulé *Historique de l'offre de services en matière d'alphabétisation et de francisation des personnes immigrantes et réfugiées du Québec*, Gouvernement du Québec, 2019, p. 25.

<sup>30</sup> C. Veltman, « Lecture sociolinguistique du recensement canadien : succès inespéré de la Loi 101 », Document de recherche, Université du Québec à Montréal, 2022.

1986<sup>31</sup>. La francisation accrue des immigrants de langue maternelle tierce est due, entre autres facteurs, à l'importance accordée à la connaissance du français (ou à la possibilité de l'apprendre rapidement) dans la sélection des immigrants permanents<sup>32</sup> et à l'obligation que la Loi 101 fait aux enfants de familles immigrantes de fréquenter l'école primaire et secondaire en français.



Mais alors, comment se fait-il que le poids global du français ait diminué malgré que la francisation des immigrants allophones ait grimpé de 25 % en 1986 à 60 % en 2016 ? C'est qu'à 60 % le poids du français parmi les immigrants allophones ne peut augmenter encore beaucoup plus et faire en sorte que la francisation de l'ensemble de tous les immigrants dépasse 75 %, du moins tant que plus de 25 % des nouveaux immigrants admis au Québec donnent l'anglais comme seule langue connue à l'arrivée<sup>33</sup>. Or, ce « plafond » de 75 % lui-même est inférieur au poids global du français dans l'ensemble du Québec, qui était de 87 % en 2016 (figure 11). Aussi longtemps que ce sera le cas, l'addition des nouveaux immigrants à la population québécoise va faire diminuer la moyenne du français dans l'ensemble du Québec. La conséquence de la hausse du taux de francisation des immigrants allophones de 25 % à 60 % n'est pas d'avoir fait augmenter le poids global du français au Québec, mais de l'avoir fait diminuer moins vite.

<sup>31</sup> C. Castonguay, *Les indicateurs généraux de vitalité des langues au Québec : comparabilité et tendances 1971-2001*, Montréal, Office québécois de la langue française, 2005, tableau 2.2 ; C. Veltman, « Le français au Québec : la contribution extraordinaire de l'immigration allophone », Document de recherche, Université du Québec à Montréal, 2022.

<sup>32</sup> L'importance accordée ne va cependant jusqu'à exiger la connaissance du français avant l'arrivée. Par contre, une connaissance intermédiaire du français oral est maintenant exigée pour la sélection au PEQ.

<sup>33</sup> Le pourcentage des « anglais seulement » était proche de 30 % avant la pandémie.

Comme le démontrent les simulations récentes réalisées par les chercheurs René Houle et Jean-Pierre Corbeil de Statistique Canada, la baisse du poids du français selon la langue d'usage à la maison devrait se poursuivre d'ici 2036 au Québec malgré la poursuite espérée de la francisation<sup>34</sup>. Avec un poids relatif du français de 87 % relativement à l'anglais en 2016, il faudrait mathématiquement que la francisation des immigrants atteigne 90 % si on voulait éviter la baisse globale du français, ce qui est impossible. Au contraire, on ne peut exclure la possibilité que l'évolution de la francisation des immigrants allophones s'inverse et se mette à diminuer sous les 60 % dans l'avenir plutôt que de continuer à augmenter, et que la baisse du poids global du français sous les 87 % s'accélère. Il y a malheureusement plusieurs raisons de s'en inquiéter, au vu des conséquences linguistiques de la nouvelle politique fédérale. Les simulations de MM. Houle et Corbeil n'ont pas pu en tenir compte puisque leurs travaux ont été effectués à partir du recensement de 2011.

La première source d'inquiétude, c'est que le nombre de dossiers à traiter est en explosion. La figure 5 a bien mis en lumière l'augmentation du nombre de dossiers actifs accumulés à l'immigration temporaire au Québec jusqu'à 177 000 en fin de 2021. Le volume des demandes excède la capacité de les traiter tous adéquatement dans un temps raisonnable. Le nombre de candidats à l'immigration économique par la voie traditionnelle ou en provenance du PEQ qui ont obtenu leur certificat de sélection du Québec dépasse de plusieurs dizaines de milliers le volume planifié des admissions à la permanence.

La deuxième raison de s'inquiéter, c'est que le déferlement de dossiers à l'immigration temporaire l'empêche le MIFI, avec ses ressources limitées, d'exercer toute la rigueur qui serait nécessaire dans leur traitement en matière linguistique. Il n'y a pas plus d'exigences linguistiques pour l'octroi de permis de mobilité internationale (PMI) à l'immigration temporaire que pour les catégories de regroupement familial et d'accueil humanitaire à l'immigration permanente. Dans le cas des permis d'études (PÉ) et de travailleurs étrangers temporaires (PTET), les compétences linguistiques sont vérifiées par les établissements d'enseignement et les employeurs, qui ont leurs objectifs propres, et non par le MIFI, qui est responsable du bien d'ensemble du système<sup>35</sup>. De plus, l'engorgement de dossiers du PEQ à la sélection pour l'immigration permanente se trouve forcément à déplacer les dossiers bien ficelés qui s'y retrouvent par la voie traditionnelle de la grille de sélection.

Pour préciser, le tableau 3 présente les résultats linguistiques publiés par le MIFI sur l'inventaire des dossiers actifs d'immigrants temporaires à la fin de 2019. On y voit 1) que la connaissance du français est minoritaire, 2) que la langue dans laquelle les bilingues sont le plus à l'aise est inconnue, 3) que 60 % des travailleurs étrangers

---

<sup>34</sup> R. Houle et J.-P. Corbeil, *Projections linguistiques pour le Canada, 2011 à 2036*, N° 89-657 au catalogue, Ottawa, Statistique Canada, Ottawa, 2017, tableau 3.3 et graphique 3.4b ; et *Scénarios de projection de certaines caractéristiques linguistiques de la population du Québec (2011-2036)*, Montréal, Office québécois de la langue française, 2021, tableau 3 et figure 1.

<sup>35</sup> Le MIFI émet des certificats d'acceptation (CAQ) comprenant une exigence de connaissance du français oral intermédiaire. Il s'agit d'une initiative fort intéressante, mais il faudrait en évaluer la portée.

temporaires (permis fermé) ne connaissent ni le français ni l'anglais et 4) que les données sont manquantes pour 40 % des participants au PMI (permis ouvert).

**Tableau 3 : Connaissances linguistiques de trois types de détenteurs de permis de séjour temporaire au Québec au 31 décembre 2019 (en pourcentage)**

|                        | Permis d'études (PÉ) | Programme de mobilité internationale (PMI) | Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET) |
|------------------------|----------------------|--|--|
| Français               | 14                   | 15   | 8  |
| Anglais                | 44                   | 36   | 14   |
| Bilingues              | 41                   | 48   | 18   |
| Ni français ni anglais | 1                    | 1  | 60   |
| Information manquante  | 5                    | 40   | 18   |
| Nombre de personnes    | 87 285               | 56 200                                     | 15 480   |

Note : Les nombres de bilingues incluent un double comptage de certains francophones et anglophones, de sorte que la somme des pourcentages est supérieure à 100.

Source : MIFI.

Enterré par les dossiers en retard, le MIFI n'a a fortiori guère de ressources à consacrer à l'innovation. Pour donner un seul exemple, comment concevoir une politique d'immigration qui aiderait le Québec à trouver un meilleur équilibre entre le français, sa langue nationale, et l'anglais, la langue internationale de la science et de l'économie, en tenant compte de la contribution précieuse d'une minorité anglophone importante et croissante dont les droits bénéficient d'une protection constitutionnelle ?

La troisième source d'inquiétude est que certains facteurs absolument déterminants de la compétence en français à l'arrivée au pays ou de son acquisition ultérieure échappent au contrôle du MIFI. On sait que les compétences linguistiques sont primordiales pour une intégration économique et sociale réussie de la personne immigrante et de sa famille dans le milieu particulier où elles désirent d'installer<sup>36</sup> et que près des deux tiers des transferts vers le français ont déjà eu lieu avant l'arrivée au pays. Or, c'est le gouvernement fédéral (IRCC) qui administre la sélection des temporaires, et la compétence linguistique qui est privilégiée par IRCC est la connaissance de l'une ou l'autre langue officielle du Canada et non pas du français spécifiquement (sauf s'il s'agit du français hors Québec). De plus, IRCC ne porte pas d'attention particulière au caractère francotrope du pays d'origine. On a pourtant appris à ce sujet que les immigrants québécois qui ont une affinité avec une culture latine, comme ceux qui sont originaires de la France, de l'Algérie, du Maroc et d'Haïti, utilisent le français 80 % du temps au travail, tandis que ceux qui viennent de la Chine, des Philippines ou des États-Unis l'emploient moins de 50 % du temps<sup>37</sup>.

<sup>36</sup> Beach, Worswick et Green, *Op. cit.*, ont analysé cette question en profondeur et insisté pour que les candidats à l'immigration détiennent une compétence linguistique suffisante et mesurée objectivement (plutôt que par autodéclaration) dès leur arrivée au Canada.

<sup>37</sup> G. Grenier, « Quebec's language policy and economic globalization », *Language Problems and Language Planning*, vol. 43, no 2, 2019, p. 179-197.

Le Québec, en somme, est coincé entre les délais fédéraux, la congestion dans le Programme de l'expérience québécoise, ses objectifs d'immigration permanente plus modérés que ceux d'Ottawa, et la menace à son effort de francisation. Son travail doit consister à trouver les moyens de s'en sortir.

## **Conclusion**

La démographie explique à peu près les deux tiers de n'importe quoi. Mais vu qu'elle avance très lentement, comme un glacier, ou comme la célèbre tortue de la fable, il y a danger qu'on l'oublie à court terme. Il faut éviter ce piège.

Dans les décennies récentes, c'est l'immigration qui a émergé comme moteur principal du changement démographique parce que l'accroissement naturel a fondu.

La nouvelle politique fédérale d'immigration au Canada est devenue très expansive depuis 2016.

Inspirée par le comité Barton de 2016-2017, elle poursuit un double objectif, composé d'une cible ambitieuse d'immigration permanente (424 000 immigrants en 2024) et d'un recours étendu à l'immigration temporaire comme voie de passage à l'immigration permanente.

Cette nouvelle politique fédérale expansive est dommageable pour l'ensemble du Canada, parce qu'elle engendre une congestion et une confusion administratives majeures, qu'elle donne peu de résultats économiques probants en niveau de vie, en vieillissement et en solutions aux pénuries de main-d'œuvre, et qu'elle accroît le risque social d'attiser la xénophobie et d'encourager le rejet de l'immigration.

Elle entraîne aussi de graves conséquences pour le Québec : l'accélération de sa minorisation démographique au sein du Canada, la perte de contrôle de sa politique d'immigration permanente, et le risque d'un recul important de la francisation de sa population immigrante.

Étant nocive pour le Québec comme pour l'ensemble du Canada, la nouvelle politique fédérale doit être rejetée.

**Le Québec doit chercher à utiliser toutes les possibilités l'Accord Canada-Québec de 1991 afin de s'appropriier le contrôle entier, efficace et indépendant de l'immigration temporaire et de reprendre le contrôle direct de l'immigration permanente, qu'il a perdu.**

Le Québec doit en même temps concevoir une politique linguistique et scolaire qui lui permettra d'établir un équilibre socialement acceptable entre le français, sa langue nationale, et l'anglais, la langue internationale de la science et de l'économie, en tenant compte de la contribution précieuse de sa minorité anglophone.